

26<sup>e</sup> Année N° 1 Janv. Mars 1939

# BULLETIN DES AMIS DU VIEUX HUE





## LE TOMBEAU DE THIÊU-TRI

par G. LANGRAND

L'étude d'un tombeau impérial suppose une large érudition et de méticuleuses études de détail ; ce travail d'approche est depuis longtemps commencé, mais voici le fruit de premières recherches sur le tombeau de Thiệu-TRI, faites d'un point de vue plutôt explicatif. Nous les publions dès maintenant, non par désir de systématisation hâtive, mais seulement parce qu'elles pourront peut-être servir dès aujourd'hui à des visiteurs curieux, à des touristes désireux non pas seulement de regarder en passant, mais de « voir », c'est presque dire du « comprendre ».

Quelques notions sur l'idée que les Annamites se font de la mort et de la survie des âmes sont nécessaires pour comprendre les tombeaux annamites ; ces croyances ont inspiré le culte des morts, tel qu'on le pratique encore aujourd'hui dans toutes les familles, et ont, pour ainsi dire, fait surgir toutes les réalisations architecturales que nécessitaient ce culte et la survie : temple des ancêtres familiaux, temples des génies, terrasses des âmes errantes, ensembles funéraires royaux, etc...

D'après les études du R. P. CADIÈRE sur l'anthropologie annamite, (1) il semble clair que les Annamites, en grosse majorité, croient à une survie : « Aucune expression, écrit le Père dans un passage où il étudie le vocabulaire qui a trait à la mort, n'exclut la survivance, mais, au contraire, la plupart semblent la supposer », et il ajoute : « elles (les expressions annamites) ne contredisent en aucune façon la croyance à la survivance d'un principe dans l'homme autre que son corps, croyance manifestée de tant de manières dans le culte et l'ensemble de la vie des Annamites ».

---

(1) *Anthropologie populaire annamite*, par le R. P. CADIÈRE, dans le *Bulletin de l'École Française d'Extrême-Orient*, Tome XV, N° 15 (1915).

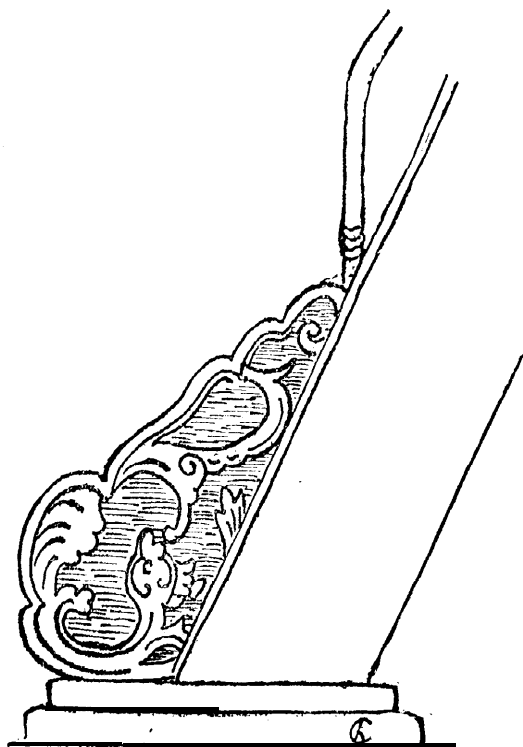
Ce principe supérieur ne peut être nettement défini : il y aurait dans l'homme trois principes vitaux supérieurs, les « **hồn** », et sept principes vitaux inférieurs, les « **via** » (neuf chez les femmes). Toujours d'après les études du R. P. CADIÈRE, ce seraient les « **hôn** » qui resteraient bien personnels après la mort, qui deviendraient génies bons (*thánh thần*) ou mauvais (*ác tà, tà ma,*) récompensant les justes, protégeant leurs descendants, ou punissant les mauvais ; ces génies attirent encore sur leurs descendants toutes sortes de malheurs si un culte ne leur est pas rendu pour faciliter leur existence dans l'au-delà. Ce sont ces génies qui sont à la base de toute la religion et des cultes annamites ; c'est à eux qu'on fait les « **lạy** » en famille, c'est à eux qu'on offre les mets, c'est eux qui sont l'objet du culte familial des ancêtres et, s'ils ont fait du bien à une commune, à une région, cette commune et cette région leur adressent un culte parallèlement à celui de leurs descendants.

Le moyen d'évoquer leur présence, leur siège au moment des cultes est la tablette, et on peut penser que leur existence est perpétuelle puisque le culte ne doit jamais cesser ; de là l'importance de s'assurer un héritier mâle... Le corps, lui aussi, passe avec les « **hồn** » du défunt dans une autre vie, et ce passage se fait par la décomposition normale



dans le tombeau. On doit veiller à ce que ce dernier ne soit pas violé, les parents le surveillent et, en général, tout le monde le respecte. Si le lieu où se trouve le corps n'est pas favorable, s'il n'est pas l'objet de soins suffisants, le défunt le fait savoir à ses descendants et il leur rappelle leurs devoirs par des malheurs, des maladies répétées : les devins en sont avertis, ils étudient le cas et, très souvent, il faut exhumer les restes, les transférer en un lieu plus propice que les géomanciens déterminent. Dès lors nous voyons ce qu'il faut au mort : 1<sup>o</sup> — un lieu, une demeure à son corps (où il bénéficie de toutes les bonnes influences des éléments, « yun et yang » (1) (terre et ciel, eau et montagnes) pour qu'il puisse en paix, naître à sa vie définitive ; 2<sup>o</sup> — une tablette où viendront reposer son génie, ses mânes pour recevoir le culte et humer les mets nécessaires à sa subsistance dans l'autre vie.

Le tombeau, chez le commun, « mỗ », c'est le refuge du corps mort ; le culte est fait, avec les offrandes, dans la maison, à l'autel des ancêtres où se trouve la tablette. Chez les rois, tombeau et temple de culte sont réunis dans une même enceinte sacrée et la garde et le culte sont assurés par des soldats et des femmes (2). Il est normal qu'on érige dans cette enceinte une stèle commémorative, il est normal qu'on bâtisse dans cette enceinte un pavillon de repos pour les descendants qui viennent pour rendre le culte. Nous avons, dès lors,



---

(1) En sino-annamite : *âm, dương*.

(2) Il existe aussi d'autres temples de culte dans le Palais même.

l'ensemble funéraire d'un tombeau royal avec l'explication de ses éléments essentiels, c'est-à-dire avec leur raison d'être.

Evidemment, la simplification manque de nuances pour ce qui est de la mort et de la vie future, mais on pourrait faire là dessus tout un traité, et ce n'est pas l'endroit ici d'épuiser la question. Il en est de même pour l'explication des différentes parties d'un ensemble funéraire, mais nous nous bornons volontairement à l'essentiel, nous réservant de traiter la question plus à fond dans des études prochaines.

C'est la tradition qui préside à la conception du plan d'un tombeau royal annamite et qui en donne les éléments essentiels. Cette tradition s'est formée en Chine au cours des âges, et c'est par une étude des tombeaux des grandes dynasties chinoises qu'on le verrait s'élaborer, se compléter, avant de passer de Chine en Annam où elle a régné immédiatement en maîtresse absolue, et où elle ne semble pas avoir subi de modifications essentielles.

Cette étude des tombeaux chinois montrerait comment de vieilles croyances, des pratiques très anciennes expliquent la présence de mandarins civils et militaires, de chevaux, d'éléphants dans la cour d'honneur des tombeaux ; ils sont peut-être là pour tenir compagnie au mort et le servir. Les trois portes qu'on trouve toujours aussi sont traditionnelles, comme les trois allées partout, leur nombre est symbolique, et le passage central est celui que l'empereur seul utilise. Les portiques sont peut-être un souvenir, qui n'a pas perdu toute sa valeur sacrée et triomphale, des « tori » japonais ; les colonnes, qui s'élèvent couronnées d'une fleur de lotus stylisée de chaque côté du tombeau, ont été l'objet d'une série d'explications dont la plus plausible est qu'elles orienteraient et obligerait les regards du mort à se tourner vers le point cardinal de meilleure influence.

\* \* \*

Sur la stèle du tombeau de l'empereur **Thiệu-Trị**, on peut lire, vers la fin du texte écrit par l'empereur **Tự-Đức** : « Le Roi mon père a dit, dans une ordonnance, qu'il convenait de ne pas trop employer d'argent et de force (prestations) dans l'entretien des tombeaux ; j'ai encore dans l'oreille sa voix précieuse. Moi, son enfant, je n'ai pas voulu surpasser son idée (faire plus qu'il ne voulait), et je me suis conformé avec respect à cet ordre parfait.

« Sur la colline **Thuận-Đạo**, sise dans le *huyện* de **Hương-Thủy**, j'ai simplement fait construire le palais profond (tombeau) et le chemin souterrain, sur le modèle du tombeau **Hiếu-Lăng (Minh-Mạng)**. Pour les autres dépenses, je ne ferai que me conformer aux rites, mais avec modération. Ainsi, je montrerai que le Roi mon père a voulu ménager les biens et la générosité de son peuple.

« Nous avons choisi l'été de l'année *mậu-thân*, 24<sup>e</sup> jour *bính-thân* du 5<sup>e</sup> mois (24 Juin 1848), à l'heure *bính-thân*, pour dévotement instaurer le palais profond. Nous offrons au tombeau le nom de **Xương-Lăng** ».

Ce passage nous indique clairement dans quelles conditions a été conçu et réalisé le plan du tombeau : conformément aux rites, aux rituels de sa dynastie, au *Hội-Điện* (1), mais avec des capitaux restreints. Nous pouvons donc nous attendre à retrouver à **Thiệu-Trị** les mêmes éléments qu'aux tombeaux de Gia-Long et de **Minh-Mạng** : une enceinte sacrée jalonnée par des bornes ;

une cour d'honneur peuplée de mandarins civils, de mandarins militaires, qu'accompagnent des chevaux et des éléphants ;

un pavillon avec une stèle commémorative ;

un pavillon de repos ;

un temple de culte avec une cour de salutations, ses dépendances et les habitations des femmes préposées au culte ;

l'enceinte ronde et la tombe elle-même que **Tự-Đức** appelle le « palais profond », et qu'il a imité du tombeau de **Minh-Mạng**...

Consultons les documents, et nous verrons que la description officielle correspond à ce qu'on a dit ; ils ajoutent même qu'on s'est inspiré aussi du tombeau de Gia-Long, et expliquent comment les choses se passèrent en 1847 à la mort du roi.

**Thiệu-Trị** avait pensé à son tombeau. La stèle nous l'a dit, mais il ne le réalisa pas lui-même : il avait des descendants pour lui en assurer l'édification, il leur en laissa le soin et des recommandations. Le nouveau roi prescrivit donc aux fonctionnaires du Bureau **Khâm-Thiên-Giám** (Service d'Astronomie) de trouver un emplacement qui réunit les meilleures conditions géomantiques pour le défunt et l'avenir de sa dynastie, puis ordonna le commencement des travaux.

(1) Recueil des règlements des divers ministères de la Cour d'Annam.

« C'est le jour *nhâm-tí* (壬子) du 1<sup>er</sup> mois de la première année du règne de Tự-Đức (1) que furent commencés les travaux du tombeau de Thiệu-Trị sur la montagne Thuận-Đạo (順道) ou de la « Conformité à la droite Voie ». Võ-Văn-Giải (武文解) fut chargé de la direction des travaux. Tous les dix jours, il fit au trône un compte-rendu des travaux qui avaient été faits.

« La sépulture (玄宮) et les passages souterrains (遂道) sont construits d'après le plan de la sépulture du tombeau de Minh-Mạng, ou tombeau Hiếu, « de la Piété » (孝), et le temple (寢殿) et les dépendances, d'après le plan du tombeau de Gia-Long, ou tombeau Thiên-Thọ (天授), avec toutes les modifications nécessitées par le terrain dont on disposait ».

\* \* \*



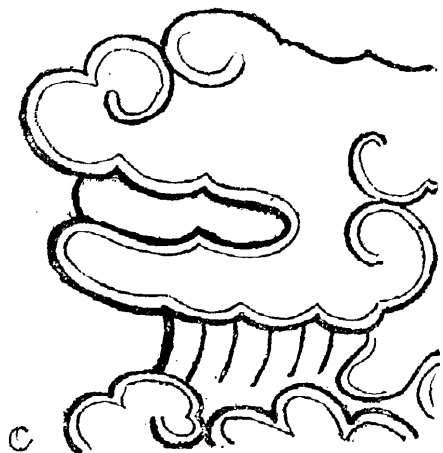
Le plan, selon lequel sont disposés les différents éléments du tombeau de Minh-Mạng, est le plan classique des tombes impériales chinoises : Au milieu d'un grand terrain sacré délimité et borné avec soin, aux proportions correspondant à la dignité impériale, on ménage une voie, un chemin. Cette coutume est en usage depuis les T'sin et les Han, son orientation est déterminée par les géomanciens, et sa direction axée par deux colonnes qu'on voit aux tombeaux de Gia-Long, Minh-Mạng, Thiệu-Trị, etc... Cette voie a été appelée chez

(1) Il y a une erreur dans les caractères cycliques du jour. En effet, d'après *De Calendario sinico* du P. HOÀNG, il ne peut pas y avoir de jour *nhâm-tí* dans le 1<sup>er</sup> mois de la 1<sup>re</sup> année de Tự-Đức. Ce premier mois va du 5 Février au 4 Mars 1848 inclus. Il commence le jour *bính-tí*, 5 Février, et comprend le jour *mậu-tí*, 17 Février, le jour *canh-tí*, 29 Février (année bissextile) ; le jour *nhâm-tí* est le 8<sup>e</sup> jour du 2<sup>e</sup> mois lunaire, soit le 12 Mars 1848. Si l'on admet l'erreur dans le second caractère cyclique, nous avons, pour le premier mois, le jour *nhâm-ngô*, 11 Février ; le jour *nhâm-thìn*, 21 Février ; le jour *nhâm-dần*, 2 Mars 1848) (Note du RÉDACTEUR DU BULLETIN).

les Chinois « Voie de l'esprit » ou « Chemin de l'Esprit », Chen-Tao ou Mou-Tao (1) ; l'explication de ces termes est encore très hypothétique. C'est sur ce chemin qu'on a dressé, en Chine, d'abord une stèle ; puis des animaux l'ont orné de chaque côté, des portiques aussi, des statues diverses, des pavillons, avant d'arriver à l'enceinte du tombeau proprement dit, qui était déjà ronde chez les Ming. C'est bien ce que nous retrouvons à **Minh-Mạng**, à échelle un peu réduite seulement, et comme dans les tombeaux chinois, la route qui mène à cette voie de l'esprit n'arrive pas de face sur l'entrée, et celle-ci est encore masquée par un écran ; ce sont là des précautions prises contre les esprits néfastes qui suivent les chemins en ligne droite, et qui, sans cela, pénétreraient dans le tombeau (2).

A **Thiệu-Trị**, mêmes précautions, mêmes dispositions en ligne des éléments du tombeau sur une « voie de l'esprit », avec cette différence que le temple de culte avec ses portiques, ses étangs et ses dépendances ne précède pas le tombeau sur l'alignement principal. On ne peut dire avec assurance les raisons de cette modification apportée aux plans modèles de **Minh-Mạng** et des tombeaux chinois : peut-être n'est-ce là qu'une exigence du terrain trop peu allongé et limité par le tumulus funéraire et un terrain marécageux. Comblen les rizières pour allonger l'alignement funéraire aurait peut-être été onéreux ; or, on sait que **Tự-Đức** avait reçu l'ordre de son père de limiter les dépenses.

« Le jour *giáp-ngọ* (甲午), la sépulture sur la montagne **Thuận-Đạo** (順道) était achevée. Le jour *bính-tuất* (丙戌), l'empereur **Tự-Đức** s'y rendit, et il inspecta lui-même les travaux achevés. De retour au Palais, il récompensa le directeur des chantiers



(1) *Les Sépultures impériales des Ming*, par BOUILLARD et VANDESCAL. Imp. d'Ext. Or., Hanoi, 1920. Bull. E. F. E. O., tome XX, N°3, p. 16 sq. — Imp. de la Mission, Chang-Haï (*Variétés sinologiques*, N°33, p. 91 et sq.)

(2) *Les Sépultures impériales des Ming*, par BOUILLARD et VANDESCAL, p. 19.



(**痒理**) de quelques taëls d'or et d'argent ; les mandarins, les soldats et les ouvriers qui avaient été chargés des travaux reçurent de l'empereur 40 ligatures de sapèques ; les tailleurs de pierre eurent 200 ligatures de sapèques de plus ».

Et voici la description officielle du tombeau :

« La sépulture (**玄宮**) est entourée par une enceinte de pierres de 36 *trượng* avec 8 *thước* et 1 *tấc* d'élévation (1), percée d'une porte à deux battants de bronze. L'étang, qui s'étend devant la sépulture, est appelé l'étang **Ngưng-Thúy** (**凝翠**) ou étang « d'émeraude », sur lequel sont jetés trois ponts de pierres. Celui qui se trouve au milieu est appelé **Chính-Trung** (**正中**) ou « Juste centre », celui à l'Est, **Đông-Hoà** (**東和**) ou « Paix à l'Est », celui à l'Ouest, **Tây-Định** (**西定**) ou « Tranquillité à l'Ouest ». Aux extrémités du pont « Juste centre » sont construits deux portiques de bronze aux caractères décoratifs en or, appelés **Phương-Môn** (**坊門**) ou « Porte carrée ».

« De l'étang on arrive à une haute esplanade sur laquelle est bâtie une maison à trois compartiments et à un étage appelée **Đức-Hình** (**德馨**) ou « Parfum de la vertu ». A droite et à gauche de la maison, on voit deux pylones de maçonnerie.

« Un peu plus loin s'érige le pavillon de la stèle ; celui-ci a une hauteur de 7 *thước* et 3 *tấc*, et 3 *thước* et 8 *tấc* de base, Le soubassement sur lequel elle repose a 5 *thước* et 4 *tấc* de long, et 2 *thước* et 3 *tấc* de haut. A droite et à gauche du pavillon de la stèle, deux licornes dorées, **Kỳ-Lân** (**麒麟**), montent la garde.

« Puis vient la cour funéraire, où l'on voit six mandarins, deux chevaux, deux éléphants de pierre en ligne. Cinq de chaque côté, qui assistent l'empereur défunt.

« Au delà de la cour funéraire s'élève un portique de bronze aux caractères décoratifs en or, appelé **Phương-Môn** (**坊門**) ou « Porte carrée ». Le tout est abrité derrière un écran devant lequel est creusé un étang appelé **Nhuận-Trạch** (**潤澤**) ou « Imprégné de Bienfaits ».

« Deux corps de bâtiments sont construits à gauche de la cour funéraire. Le bâtiment principal comprend cinq compartiments, le bâtiment secondaire en a sept. Ces deux corps de bâtiment sont nommés **Biểu-Đức** ou « Manifestation de la Vertu ». Les deux ailes du

---

(1) Le *thước*, unité de mesure de longueur chez les Annamites, correspond à environ 0 m, 40. Le *tấc* est le dixième du *thước*, 0 m, 04. Le *trượng* vaut 10 *thước*, soit 4 m.

**Biểu-Đức** sont jointes à l'enceinte extérieure par deux murs percés de deux portes, de sorte qu'il y ait deux parties distinctes dans l'ensemble. De la face postérieure du **Biểu-Đức**, on voit deux maisons, celle qui se trouve à gauche est appelée **Tả-Tùng-Viện** (左從院) ou des « Assistants de gauche », et celle de droite, **Hữu-Tùng-Viện** (右從院) ou des « Assistants de droite ». De la face antérieure du **Biểu-Đức**, on voit deux autres maisons, celle de l'Est est appelé **Đông-Phối-Điện** (東配殿) ou des « Participants de l'Est », celle de l'ouest, **Tây-Phối-Điện** (西配殿) ou des « Participants de l'Ouest ». Devant le **Biểu-Đức**, se trouve la porte à trois travées appelée **Hồng-Trạch** (鴻澤) ou des « Bienfaits immenses ». A l'entrée de la porte **Hồng-Trạch**, se trouve une maison appelée **Bái-Đình** (拜庭) ou « Pavillon des salutations ». Devant la porte **Hồng-Trạch**, il y a un portique dont les montants sont en pierre sculptée de sentences parallèles, et dont la traverse est ornée de caractères en or. Ce portique s'ouvre sur un étang appelé **Nguyệt-Hồ** (月潮) ou « Étang de la Lune ». A gauche de la sépulture se trouve une maison à trois compartiments et à un étage appelé **Hiển-Quang** (顯光) ou de « la Lumière éclatante ».

« A gauche de cette maison, se trouve une maison appelée **Thần-Khố** (神庫) ou « magasin des Génies », et une autre appelée **Binh-Xá** (兵舍) ou « logement des soldats ».

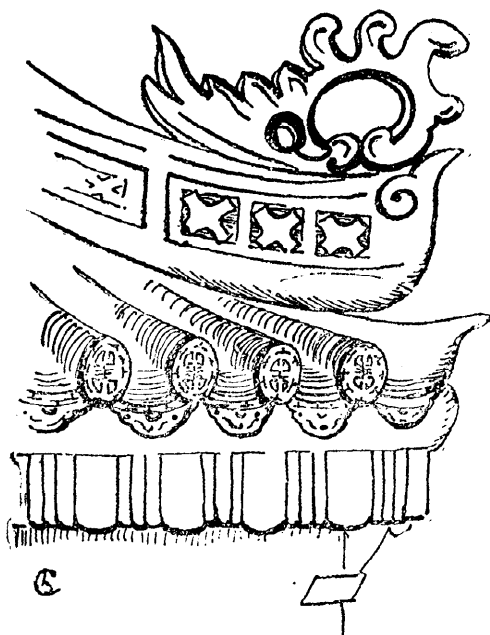
« Derrière le palais **Biểu-Đức**, se trouve une maison appelée **Tùng-Phòng** (從房) ou « logement des femmes de service ». Sur la montagne servant d'écran au palais **Biểu-Đức**, se trouve une maison appelée **Trực-Phòng** (直房) ou « logement des mandarins de service ». Le tombeau **Xương** est construit d'après le plan du tombeau **Thiên-Thọ** et du tombeau **Hiếu**, mais les terrains dont on dispose ne permettent pas la construction d'une muraille d'enceinte, **La-Thành**, qui délimite l'emplacement du tombeau. Des colonnes de maçonnerie jalonnent le terrain pour délimiter le périmètre de l'emplacement du tombeau.

« Le tombeau de **Thiệu-Trị** se trouve sur la montagne **Thuận-Đạo**, au Sud du *huyện* de **Hương-Thủy**. Le nom du tombeau est **Xương**.

« D'après la boussole chinoise, ce tombeau se trouve sur le caractère *thìn*, un peu incliné sur le caractère *tôn*, il est tourné vers la direction du caractère *tuất* et du caractère *kiên* (*càn*),

« A l'heure *thân*, jour 24<sup>e</sup>, 5<sup>e</sup> mois, 1<sup>ère</sup> année du règne de **Tự-Đức**, **Thiệu-Trị** fut enterré à ce tombeau.

« Le 25<sup>e</sup> jour du 5<sup>e</sup> mois de la 1<sup>ère</sup> année du règne de **Tự-Đức**, sa tablette fut transportée au palais **Bảo-Định** dans la pagode **Long-An**.



« Cette pagode du tombeau que les empereurs ont décidée de construire depuis longtemps, fut réalisée pour cette raison (palais **Bảo-Định**, pagode Long-An) au premier jour de la 5<sup>e</sup> année du règne de **Thiệu-Trị** ».

\* \* \*

Reprenons en détail cette description un peu sommaire et voyons l'état actuel de chacune des parties du tombeau qu'elle énumère.

Suivons le même ordre, et partons de la sépulture proprement dite pour finir par le temple de culte.

C'est au soleil couchant qu'il faut voir l'enceinte ronde où se trouve le tombeau lui-même ; le soleil éclaire alors sobrement la muraille circulaire et grise qui fuit sous les pins de chaque côté de la porte de bronze scellée de plâtre. Le fond est formé par la masse verte de la colline qui s'incurve en berceau et enserre de partout l'étang demilune ; cet étang, le ruisseau qui en part, la colline, assurent à ce lieu les bonnes influences géomantiques. Les passages souterrains, dont parle la description citée plus haut, sont sans doute la « caverne » (1), dont parle Mgr. PELLERIN, qui donnait accès à la chambre funéraire elle-même. Cette sépulture serait donc du type de celles des empereurs chinois avant les Mongols, et de celles des Mikados, c'est-à-dire creusée dans un tumulus en place ou artificiel. Le *Tcheou-Li* donne les règles à

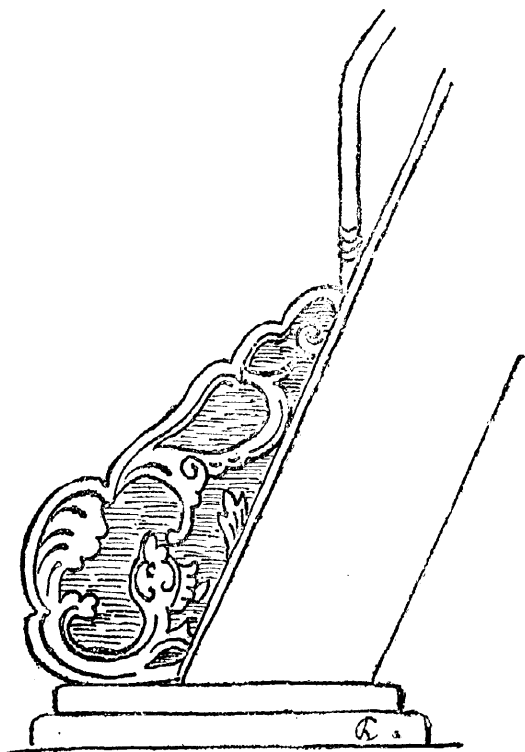
---

(1) Lettre de Mgr. PELLERIN racontant les funérailles de **Thiệu-Trị**. *Annales de la propagation de la Foi*. Tome 22, année 1850, p. 376. Le commentaire du R. P. CADIÈRE (dans le B. A. V. H., de 1916, p. 102) semble mettre en doute la réalité de ce souterrain.

appliquer dans son choix et son aménagement (1), et aussi le *Li-Ki* (2). C'est ce genre de tombeau que DUMOUTIER semble appeler « *Phân* » dans son *Rituel funéraire des Annamites*. La relation de Mgr. PELLERIN aurait, de ce fait, une chance de plus d'être juste sur ce point.

Mais revenons à notre visite. Pour avoir la perspective de cette partie du tombeau, il faut monter à l'étage du pavillon **Đức-Hinh** ou « Parfum de la Vertu » : au premier plan, de chaque côté, les jardinets dont on devine alors la stylisation en caractères ; plus à droite et plus à gauche, deux rochers artificiels, caractéristiques des jardins extrême-orientaux, et des colonnes carrées orientant les regards du mort. Elles s'élèvent droites, un peu trapues, couronnées d'un lotus stylisé. Plus loin une allée traverse, bordée de frangipaniers, puis les lignes des constructions convergent toutes vers la porte du tombeau : les rampes des trois ponts en tuiles ajourées et vernissées jaune et brique, et même les verticales des deux portiques de bronze à trois travées où s'enroulent de magnifiques dragons royaux parmi des nuages stylisés. Il y manque les frontons en faïence, dont les couleurs devaient rompre la monotonie grise et vert-sombre des tabliers de ponts en briques, massifs, percés de trois arches minuscules, de l'allée pavée, également en pierres grises, et du mur et de ses contreforts de la même teinte.

Pour parler du pavillon lui-même où nous sommes entrés, il faudrait



(1) I, II, p. 28 dans la traduction du R. P. COUVREUR.

(2) Au liv. 24, chap. 34.

beaucoup écrire : le rez-de-chaussée est du type de maison annamite à cinq travées, mais l'étage est une chose originale qu'on ne trouve que **dans les constructions de Minh-Mạng et de Thiệu-Trị** ; c'est dommage que le temps l'ait un peu dégradé, que les ornements en faïence des arêtes de toit soient tombées ; ils devaient beaucoup alléger et colorer cette construction qui dut être fraîche et attirante. Elle devait servir d'habitation aux rois, du temps où le voyage de Hué au tombeau était plus long. Peut-être **Tự-Đức** a-t-il passé là des après-midi ou des jours de liberté, soit pour surveiller les travaux, soit à l'occasion des cultes lors des anniversaires, soit tout simplement pour échapper aux tracasseries du gouvernement et de la cour. Nous savons, par ses écrits, qu'il aimait venir plus tard à son propre tombeau pour ces raisons, pourquoi ne l'aurait-il pas fait au début de son règne ?

L'intérieur de ce pavillon est un peu sombre à cause des murs qui, comme au pavillon de la stèle, alourdissent l'allure architecturale, et enlèvent aussi à cette construction un cachet bien annamite des maisons entièrement fermées par de seules portes en bois. Les décorations intérieures sont composées de sentences ou de poésies en caractères, ou bien elles représentent en petits panneaux de bois sculptés les attributs du souverain : pinceaux, flûtes, éventails, etc... La calebasse, qui couronne l'édifice est d'une pureté de forme remarquable, et ses couleurs jettent une note claire sur l'ensemble du deuxième toit... C'est un ornement architectural imprévu qui doit avoir son origine et son sens dans le Bouddhisme.

Toujours du haut du pavillon, mais de l'autre côté, c'est-à-dire en tournant le dos à l'enceinte du tombeau, la perspective s'ouvre sur le reste du premier ensemble funéraire : là aussi deux jardinets sur une première terrasse, puis la ligne verte incurvée du faîte d'une balustrade ajourée, elle-même en tuiles vernissées et en partie rougeâtres ; puis une terrasse en contrebas dallée de terre cuite, avec des frangipaniers gris dans des carrés de terre ; enfin, les deux licornes hideuses aux grands yeux qui regardent vers le pavillon de la stèle, au centre ; leur présence ici est suffisamment expliquée par ce vers bien connu d'un poème annamite : « La licorne a le pouvoir tout particulier d'aider les saints et de secourir les esprits », dont le R. P. DENIS a donné une traduction (1).

---

(1) *Collection de textes annamites*, par le R. P. DENIS : **Lục súc**. Librairie-Imprimerie de **Quinhon**, 1911.

Le pavillon de la stèle donne une impression massive avec sa base en briques plates et noires, avec son toit de tuiles aux arêtes lourdes, et son gros lanterneau surmonté d'une calebasse très gracieuse. Aux extrémités relevées des arêtes manquent, là aussi, les motifs de faïence dont les couleurs devaient égayer l'ensemble. Les murs, peints en jaune pâle, ferment le jeu de lumière qui devrait se faire entre les belles colonnes qui soutiennent le toit, et ne laissent entrevoir que le socle de la stèle et la stèle elle-même, masse de pierre bleue de Thanh-Hoá dont les mesures sont dans la description officielle.

Plus loin, la cour d'honneur enclose, avec ses deux enfilades de quatre mandarins, du cheval et de l'éléphant de pierre. La présence de ces dignitaires et des animaux en pierre près du tombeau des rois a peut-être son explication dans la coutume qui exista en Chine d'immoler, avec les empereurs de l'antiquité, des vivants devant lui tenir compagnie dans l'au — delà. C'est là une habitude qui fut très répandue chez toutes les races sous des formes diverses. Le R. P. WIEGER rapporte dans ses documents qu'en 678, sous les T'sinn, le comte fut ainsi accompagné de 70 personnes immolées (1). Plus tard, on aurait accompagné le corps mort de statues en bois remplaçant les victimes humaines. Confucius aurait interdit même cette pratique rappelant trop la cruauté primitive, et comme pouvant inciter au meurtre... Peut-être y a-t-il d'autres explications plus valables pour les mandarins des tombeaux de Hué, mais l'hypothèse vaut la peine d'être émise. D'ailleurs, la légende a cours qu'on aurait enterré des **Mỗ** vivants avec certains empereurs d'Annam, après les avoir abreuvés de certaines drogues.

L'éléphant a toujours été un animal domestiqué dans les palais, et le cheval a peut-être son origine dans le sacrifice d'un cheval dont parle le *Tcheou-Li* lors des enterrements des empereurs chinois (2). Du point de vue strictement artistique, on peut dire de toute façon que leurs silhouettes sont un peu raides, les chevaux sont laids, les éléphants un peu moins ; les mandarins sont aussi trop bas sur jambes et sans expression de visage, mais il est dans quelques-unes des statues des lignes vraiment belles ; ce sont celles qui marquent la chute de l'étoffe des manches très larges dans lesquelles se cachent les mains tenant une plaque de maintien. Ceci uniquement dans les statues des mandarins civils. On peut dire toutefois que la statuaire annamite ne s'est pas élevé très haut, car les statues de **Thiệu-Tri** sont encore les plus belles de toutes celles des tombeaux.

---

(1) *Histoire des Croyances religieuses et opinions philosophiques en Chine*, p. 103 et p. 118.

(2) *Tchéou-Li*, traduction COUVREUR. Tome II, p. 185.

Le portique de bronze, qui ouvre la cour d'honneur, malheureusement lui aussi dépouillé de ses faïences, paraît à cause de cela un peu grêle, mais il ne manque pas d'élégance et de stabilité, avec ses bases de colonnes en forme de mortier en pierre dont on protège ordinairement les colonnes de bois contre l'humidité du sol et les termites. Leur emploi ici est digne de remarque, et on verra que, plus tard, ils passeront dans l'architecture en maçonnerie elle-même.

L'écran, aux fonctions magiques surtout, est solide et épais, large et bas, mais les courbes de tuiles vernissées, le long socle à pieds de lit de camp (réminiscence du travail du bois aussi), et surtout l'arrangement de son faîte en tuiles, et les grecques qui le surmontent de chaque côté, incrustées de porcelaines claires, en font une réussite. Le motif central, schéma du soleil, qui le couronne, amuse et plaît aussi à l'œil qu'une trop longue horizontale gênerait.

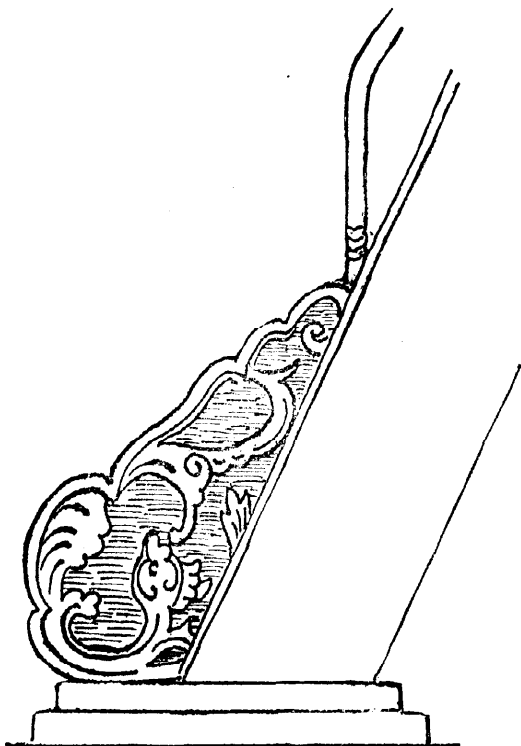
Devant, un étang en demi-lune, au rôle géomantique, communique avec les deux autres du même tombeau par des canaux voûtés, et avec les eaux extérieures, par un pont en dos d'âne bien annamite.

En se rendant au temple de culte qui figure dans la description officielle sous le nom de Biêu-Đức (表德), il faut se retourner en



arrivant devant la porte couverte **Hồng-Trạch** (鴻澤), au haut de la troisième terrasse. On a alors, semble-t-il, un paysage du plus pur genre anamite, un merveilleux exemple de l'art de construire du pays d'Annam, un modèle vraiment original de cette alliance d'un cadre naturel avec des constructions simples mais colorées, qui font « le charme de Hué ». L'écran du fond, l'étang avec les lotus, le portique surtout, de marbre gris, avec ses caractères bleus en relief, ses traverses toutes de faïences colorées, forment un paysage reposant et serein sur le fond vert des pins.

La porte, qui se trouve alors derrière le spectateur, est belle : elle est d'un très grand fini ; LICHTENFELDER attribue son modèle à des ouvriers japonais (1), ses laqués rouge et or sont malheureusement ternis, mais sa charpenterie reste un excellent modèle de travail bien achevé. La cour est celle où l'empereur régnant rend le culte aux anniversaires de son ancêtre, on y amène les autels en bois sculpté et laqué, et le mobilier abrité dans le bâtiment de droite, logis du mandarin militaire, chef du poste de garde, on ouvre les cloisons de la maison de culte et on offre les mets et les offrandes habituelles. De beaux « bleus de Hué » de grande valeur contiennent des arbustes et des plantes ornementales tout autour, quelques brûle-parfums en fonte achèvent le mobilier.



(1) B.A.V.H. 1937, N°4, p. 408, commentaire (12).



Les toits de tuiles vernissées vertes des deux dépendances du temple, à droite et à gauche, donnent à cette cour intérieure un aspect bien curieux, surtout après une pluie, sous un ciel brumeux mais clair ; la verdure, les grands vases de porcelaine colorée achèvent encore le pittoresque de cet endroit et en font un site du meilleur goût local.

C'est une impression du même genre qu'on éprouve en entrant dans le pavillon de culte, aux colonnes et aux boiseries toutes laquées rouge et or, et encore dans tout leur éclat. C'est vraiment un sanctuaire annamite éclairé par un demi-jour et centré sur l'autel de la tablette impériale, devant laquelle se dressent autels et lits de camp, avec objets de culte pour les offrandes : bétel, thé, encens, fruits. Des objets ayant appartenu au roi, sont là en dépôt, des coffres incrustés de laque, des lustres avec cristaux venus de France, et des lanternes annamites très jolies. La disposition de deux maisons accolées, les charpentes sculptées, les consoles extérieures du toit, les couleurs des laques, sont autant de caractéristiques de l'art et du goût annamite, qui font de ce sanctuaire un pur type de temple, beaucoup plus typique que celui de *Tự-Đức* et surtout que celui de *Khải-Định*.



Le plan de tout ce dernier ensemble est la reproduction exacte de la disposition des temples de culte des tombeaux des T'sing en Chine, dont FONSAGRIVES a donné des descriptions détaillées (1).

\* \* \*

Le tombeau de *Thiệu-Trị* est digne d'intérêt et, malgré le principe d'économie voulu par *Thiệu-Trị* lui-même, l'ensemble fut assez réussi. Voici ce qu'écrivait un visiteur français des tombes impériales en 1905 : (2) « D'aucuns vantent

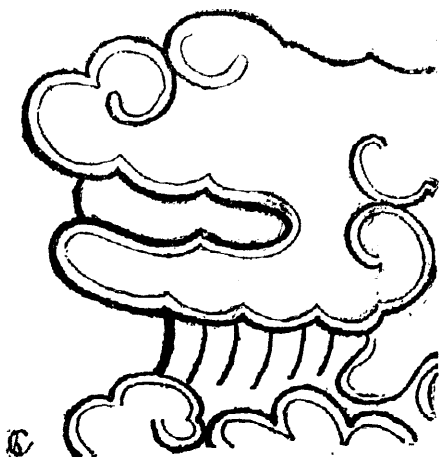
(1) *Tombeaux des T'sing*, par FONSAGRIVES, 1907.

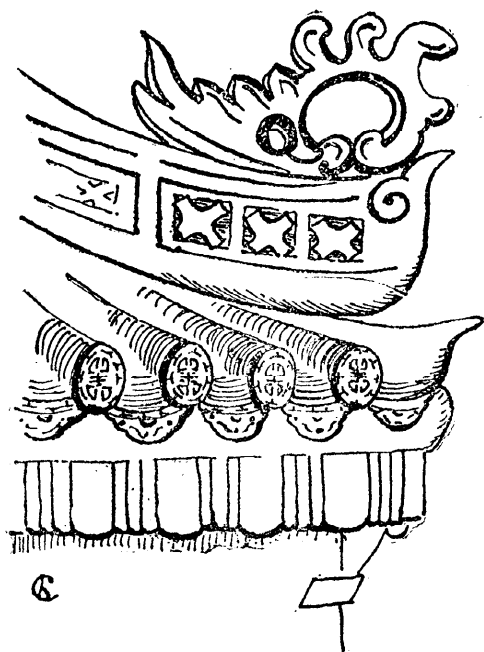
(2) *Revue Indochinoise*, 1905, dans un article de Jean RICQUEBOURG sur les Tombeaux royaux de Hué.

le tombeau de **Thiệu-Trị** et le placent bien au-dessus de ceux des autres empereurs, tel n'est pas mon sentiment. Le tombeau de **Thiệu-Trị** a pour lui la date récente de son édification : les émaux, les tuiles, la maçonnerie, la pierre n'ont pas encore subi l'envahissement de la mousse et l'étreinte dégradante du temps ; tout y est neuf, reluisant ; le tombeau de **Thiệu-Trị**, petit en comparaison des autres, permet au visiteur de tout embrasser d'un coup d'œil et d'en retenir les détails. Mais il ne saurait rivaliser d'harmonie, de régularité, de majesté, de perfection avec le tombeau de **Minh-Mạng** qui est un véritable modèle du genre ».

On ne pourrait plus écrire ces phrases aujourd'hui : le tombeau de **Thiệu-Trị** a vieilli, et le mausolée de **Khải-Định** a pris sa place pour la nouveauté, celui de **Tự-Đức** lui-même est déjà bien patiné, et si d'aucuns préfèrent encore le tombeau de **Thiệu-Trị**, ce s'est plus pour la vivacité des couleurs de ses écrans, le rutilant de ses dorures ou de ses porcelaines. C'est peut-être pour sa simplicité, pour son humilité j'oserais dire : il n'est pas loin de Hué, mais il ne se fait pas remarquer en se haussant orgueilleusement sur le flanc d'une colline ou en s'entourant d'une muraille sombre, hérissée d'éclats de verre, aux portes monumentales, pour se donner un air de mystère. Ce tombeau ne bénéficie pas non plus de la magnificence et de la puissance du cadre naturel de Gia-Long, digne du fondateur d'empire qu'était **Nguyễn-Ánh**. **Minh-Mạng** lui-même, qui a servi d'exemple à l'architecture de ce tombeau, est plus riche, plus éclatant, avec son enfilade de monuments, classique comme ses modèles chinois, avec sa cour funéraire noble et fière comme celui qu'elle abrite, ses pavillons de pêche et ses étangs si harmonieux dans l'ensemble du site.

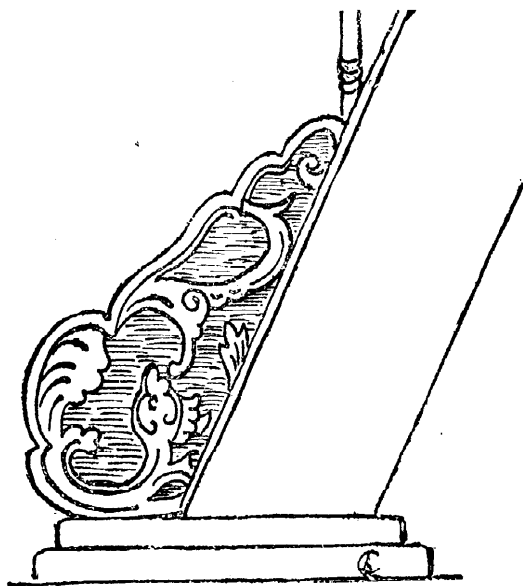
**Thiệu-Trị** n'a pas d'enceinte, il se cache dans la verdure ; seuls, deux écrans aux teintes devenues trop sobres en marquent les entrées, et ceux qui passent sur la route le remarquent à peine, il est calme et tranquille, simple et accueillant.





Outre l'intérêt touristique que peut fournir cette étude, elle peut nous amener à certaines constatations qui ont leur intérêt. Elle nous permet de faire remarquer l'influence très nette de l'architecture funéraire impériale chinoise sur l'architecture funéraire impériale d'Annam. Le plan général de l'ensemble, l'utilisation du site d'après la géomancie, les différents éléments du tombeau, sont les mêmes à Hué qu'à Pékin, et les pavillons des stèles de **Minh-Mạng** et de **Thiệu-Trị** ressemblent étonnamment à ceux des tombeaux des Ming.

On peut aussi remarquer, à propos de ce tombeau que l'architecture annamite utilise beaucoup le bois, qu'elle a dû être encore plus exclusivement en bois auparavant, à en juger par bien des détails en pierre ou en métal qui ont gardé, en survivance, la forme ligneuse originale. Et il faut dire alors, qu'en utilisant le bois, les ouvriers annamites sont maîtres et que leurs œuvres sont, pour la plupart, des réussites.



Enfin, par l'utilisation heureuse et l'aménagement harmonieux du site, par l'équilibre de l'ensemble et des éléments, par son ornementation végétale aussi, le tombeau de **Thiệu-Tri** peut être considéré comme une des réalisations les plus originales de l'art annamite du XIX<sup>e</sup> siècle.

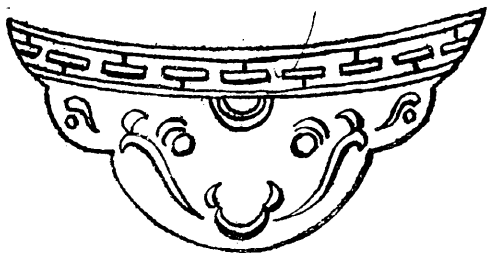




Planche I. — Au Tombeau deThieu -Trí : porte de l'enceinte de la tombe. ( Cliché Tôn -Thất -Dung ).



Planche Ibis. — Le tombeau deThiệu -Tri : les propylées, devant la tombe. ( Bois original de H. Cosserat ).



Planche II. — Au Tombeau de Thiệu-Trị — ( en haut ) la Porte de l'enceinte de la tombe ; — ( en bas ) le pavillon Đức-Hình ( Cliché G. G.).



Planche IIbis. — Le tombeau de Thiệu -Tri : un des pylones  
( Dessin de H. Cosserrat ).





Planche III. — Le Tombeau de Thiệu-Trị : pavillon d'entrée devant le Temple de l'âme, vu de l'intérieur ( Cliché Silice).



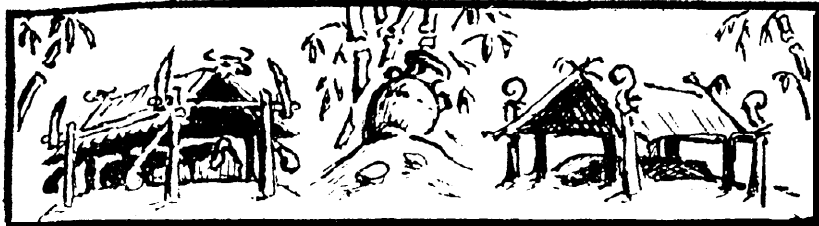
Planche IIIbis. — Le Tombeau de Thiệu-Trị : un coin pittoresque dans la cour du Temple de l'âme. ( Dessin de M. Silice).



Planche IV. — Au Tombeau de Thiệu-Trị : le pavillon Đức-Hình, vu par derrière ( Cliché Mlle Géhin ).



Planche V. — Le tombeau de Thiệu-Trí : le pavillon Đức-Hinh ( Dessin de H. Cosserrat ).



## ETUDE SUR L'HABITATION ANNAMITE A HUÉ ET DANS LES ENVIRONS.

par Léo CRASTE.

*Urbaniste (I. U. U.P.), Architecte diplômé par le Gouvernement.*

Le plan de recherches fixé en 1914 par le Père CADIÈRE pour les Amis du Vieux Hué a des limites si étendues dans les domaines historiques, géographiques, ethnographiques et artistiques que, malgré la liste très importante des sujets déjà traités, il y a encore beaucoup de possibilités pour présenter des études en fonction de la spécialité que l'on exerce.

En tant qu'urbaniste, la création, l'évolution des villages et marchés annamites m'intéresse. Mais la nécessité de déplacements nombreux, d'une documentation copieuse à recueillir m'ont fait renoncer à ce travail de géographie humaine.

Comme architecte, aimant le pays d'Annam, y ayant vécu plusieurs années, j'ai donc abordé l'étude de l'Habitation annamite à Hué et dans ses environs, fragment de l'architecture annamite à laquelle bien des gens se sont intéressés (1).

Ce sujet, traité dans un sens objectif, analysé avec des yeux d'Européen, tient compte aussi du mysticisme dont l'Annamite est animé, ainsi

---

(1) Description de la Maison des Ambassadeurs (**Sứ-Quán**) en 1874 à Hué, dans B.A.V.H., 1916, p. 394 et s., dans *Brossard de Corbigny*, par L. CADIÈRE.

*La maison de Chaigneau*, par L. CADIÈRE, B.A.V.H., 1917, page 117 et ss. (sa reconstruction d'après *Souvenirs de Hué* de ĐỨC CHAIGNEAU.)

*La ville, la maison, meubles, dentelles*, par E. GRAS, B.A.V.H., 1919, pp. 31-45.

*Notice architecturale sur le pavillon Long-An, au Tân-Thơ-Viên*, de L. CRASTE, B.A.V.H., 1929, pp. 85-88.

*Introduction à l'étude de l'Annam et du Champa*, par Y. CLAYES, B.A.V.H., Juin 1934,

P. CHAPUIS : *La maison annamite au point de vue religieux*, dans B.A.V.H., 1937, pp. 1-50.

P. GOUROU : *Esquisse d'une étude de l'habitation annamite... du Thanh-Hoá Bình-Định*. Paris, les Editions d'art et d'histoire, 1936.

que tout Asiatique. Il devrait faire l'objet d'un gros volume, tellement il est vaste, alors que je résume mes observations dans quelques pages et quelques croquis.

Je ne me suis attaché qu'à la description des habitations du peuple, des mandarins moyens, qui garnissent la campagne ou la banlieue de Hué.

Les enquêtes que j'ai pu faire à cet effet ont été souvent sommaires, les gens interrogés ne se rendant pas compte de l'intérêt que je trouvais à ces recherches, et ne me donnant que quelques renseignements tronqués, soit par ignorance soit par méfiance.

C'est après plusieurs années de séjour qui ont accoutumé mon œil, empreint mon esprit de l'architecture annamite, que j'ai pu dégager les éléments de ce travail.

Cet exposé sur l'habitation annamite n'est qu'un élément de l'étude d'ensemble que nécessite la question de l'architecture annamite, dont notamment la partie publique est très importante.

Il a pour but de pénétrer dans l'intimité des gens du peuple et bourgeois d'Annam pour comprendre leur vie, et, en s'asseyant à leur foyer, de mieux situer dans leur cadre réel toutes leurs actions, passions ou intérêts.

Ainsi les connaissances sur les habitations dans lesquelles vit un peuple, aident à comprendre ses mœurs.

Ce sont des documents instructifs, véridiques, car les goûts, les tendances y sont transcrits d'une façon fidèle et, de plus, sont faciles à consulter.

Un type d'habitation n'est pas établi suivant une mode, mais est la conséquence de besoins généraux déterminés par le climat, les ressources géologiques, les croyances, la situation politique et l'état social plus ou moins avancé suivant la civilisation.

La diversité des matériaux employés, la combinaison raisonnée des distributions intérieures, matérialisent pour le spectateur les affinités, les mœurs et aussi le génie d'un peuple.

Celui-ci peut adopter un modèle d'habitation qui ne sera pas immuable pendant toute la durée de son existence, cela par suite du déplacement dans d'autres régions ou par un changement important dans les mœurs. Rien n'est aussi attachant que d'étudier ces variations et d'en fixer les résultantes.

Dans Hué et les environs, l'immobilité de l'architecture domestique se ressent beaucoup de l'influence de l'occupation de l'Annam pendant 10 siècles par les Chinois, et du respect professé par ceux-ci pour les traditions. Il en est résulté des règles de construction, des canons types établis depuis fort longtemps, découlant souvent de nécessités rituelles et qui sont encore observés dans l'établissement des constructions actuelles.

Le fond autochtone de l'Annam a subi l'empreinte chinoise qui subsiste encore dans la forme, la composition des bâtiments, rappel du passé des maîtres quand leurs ancêtres vivaient sous la tente des nomades.

Dans les habitations, toutes ces colonnes surmontées de toit à forme de croupe rappellent les toiles, les peaux de bêtes étendues sur des cordes et des bambous. Pourtant, le mouvement accentué de retroussis d'angle des toitures, dans l'architecture chinoise et tonkinoise, n'est accusé en Annam que par le galbe donné au faîtage en maçonnerie.

Surtout, le peu de surface des maisons fait ressortir le caractère distinctif de la tente, habitation des premiers ascendants.

Les pagodes, palais princiers, dont les bâtiments sont accolés pour avoir une grande étendue, ne sont au fond qu'un certain nombre de tentes réunies.

Je ne connais pas en Annam d'édifice vaste dont le plan est en relations directes avec les coupes et les élévations (1).

Par contre, nous y trouvons de grandes compositions, comme les tombeaux royaux à Hué, dont nous pouvons tirer des enseignements intéressants, au point de vue liaison architecture avec le site.

Nous allons examiner en détail les éléments composant l'habitation du peuple et du bourgeois en Annam, en omettant les demeures des hauts mandarins, palais princiers, maisons des villes (compartiments, ou tubes à bambous), ainsi que les monuments de village, lieux de culte, qui sortent du cadre que je me suis réservé.

En fait, l'habitation de quelque importance sous-entend : la propriété, dont il est bon de se remémorer la transmission.

---

(1) *Notice architecturale sur le pavillon Long-An, au Tân-Thơ-Viên*, de L. CRASTE. B.A.V.H., 1929, pp. 85 et s.

Le Code annamite n'a pas bien défini la propriété, pas plus qu'il n'a distingué les meubles des immeubles. Il parle cependant des choses que l'on peut apporter avec soi (objets mobiliers), et de ce qu'il appelle rizières, habitations, biens immobiliers (1).

En droit annamite comme en droit français, la propriété des biens s'acquiert et se transmet :

1<sup>o</sup> — par succession ;

2<sup>o</sup> — par donation entre vifs ou testamentaire ;

3<sup>o</sup> — par effet des obligations ;

4<sup>o</sup> — par accession ;

5<sup>o</sup> — par prescription (2).

Les mêmes éléments, plus ou moins riches ou importants, composent la propriété du paysan ou du bourgeois annamite. Le dessin dans lequel j'ai groupé les dispositifs d'ensemble généralement adoptés pour les habitations dans la région de Hué permet de les situer.

Ce sont : la clôture, les portes et écrans, puis l'habitation avec ses dépendances, enfin les bassins ou puits, et les autels extérieurs.

Etudier les directives et rites qui marquent leur construction, leur composition, tel sera notre plan de travail.



*La Clôture.* — Chez l'Annamite le sens de la propriété est très développé.

Il se traduit dans ce dicton.

*Sống cai nhà, già cây mồ.*

« Les vivants sont maîtres de leur maison, et les vieux placent leur espoir dans leur tombeau ».

Son instinct le conduit à la création d'une clôture, car le fait d'enclore un terrain, ne fut-ce que d'un semblant de haie ou de palissade, équivaut à une prise de possession.

Ne dit-il pas :

*Ai ôi ! cho lịch cho quê, chớ cho ai lân, chớ hể là may.*

« Oh vous ! que vous soyez policé ou rustand, ne laissez personne empiéter sur votre domaine, que jamais cela n'arrive et ce sera la chance pour vous ».

---

(1) VILLARD ; voir cependant PHILASTRE, art. 92. 1-482, commentaire officiel.

(2) *Précis de droit annamite*, par A. MIRABEN, p. 75.



Arracher une palissade est comme nier la propriété.

Dès que la clôture d'une maison réputée riche n'est plus réparée, les voisins chuchotent que les affaires de son propriétaire ne marchent pas bien.

Aussi l'annamite avisé dit :

*Chẳng nên mở cửa cho gió lọt vào.*

« Il ne faut pas ouvrir la porte pour laisser pénétrer le vent » (c'est-à-dire : il faut laver son linge en famille).

N'y a-t-il pas une question de prévoyance dans ce proverbe :

*Trồng tre, cấy một phía.*

« Planter des bambous (c'est-à-dire clôturer votre propriété) vous met à l'abri d'un côté ».

L'impression de pauvreté, de dénûment complet est donnée par cet autre :

*Nhà kéo rào, không đóng.*

« La maison où l'on enlève la palissade, on n'a pas besoin de la fermer » (en effet, là où il n'y a rien, les voleurs n'iront pas).

La formule heureuse de la propriété est :

*Rào trước, đón sau.*

« Clôturer devant, barrer derrière ». (Les maisons aisées sont toujours très bien clôturées, et de plus, bien gardées par une nombreuse meute de chiens).

Les clôtures sont souvent faites de végétaux de caractère nettement défensif.

Dans la grande brousse, là où le tigre est chez lui, les bambous sont utilisés en palissade de 2<sup>m</sup>50 à 3<sup>m</sup>00 de haut.

A la campagne, c'est souvent une haie de cactus (cactier) ou d'os du dragon (*xương-rồng*, euphorbiacées) ; enfin des buissons épineux sont utilisés en contre-haie par les riches propriétaires.

Puis nous avons des murs de clôture en maçonnerie de briques, avec enduit généralement. Une grande variété règne dans la décoration des travées, et l'on peut en juger en parcourant les quartiers résidentiels habités par les mandarins (routes de **Thuận-An**, de Kim-Long, etc.).

\*  
\* \*

*Portes d'entrée.* — Si la situation d'une propriété n'est pas toujours favorable, suivant les croyances annamites, pour être à l'abri de néfastes influences naturelles ou surnaturelles, par contre, le choix de l'emplacement réservé dans les clôtures pour les portes d'entrée, est l'objet de grandes préoccupations par les propriétaires.

Le mysticisme annamite, conséquence, reflet de l'inquiétude, de la frayeur continuelles de l'âme humaine et de ses nombreuses manifestations, veut que certaines conditions d'établissement soient absolument mauvaises, et tend à les neutraliser, à les évincer. L'ennemi est le plus souvent matérialisé par une route, un pont, un bac, un cours d'eau.

Le danger le plus typique est l'extrémité, le bout du chemin (*mũi đàng*) ; en effet, ce chemin, arrivant directement sur une entrée de propriété, peut être néfaste aux habitants, car il peut être suivi par des malandrins, des pirates. D'où la notion de l'étranger, de l'ennemi, qui aurait amené la croyance à la nocivité des tronçons de chemins, des têtes de pont (*mũi cầu*), ou de bac (*mũi đò*), arrivant en face de la maison.

Dans la forme et la composition des portes nous trouvons des éléments rappelant des superstitions. Presque toujours nous trouvons gravés sur les deux battants de la porte le caractère *môn* 門, qui signifie porte (1)

Le modèle courant de porte d'entrée usité à la campagne dans les propriétés de petite importance, se nomme *cửa phong-môn*. Constituée par 2 poteaux et un fronton formé par 2 traverses et 5 barres verticales d'inégale hauteur.

Nous avons ensuite le type *cửa tam-quan*, construite en charpente, couverte en tuiles dans les résidences assez importantes. De silhouette expressive, il comporte toujours dans la traverse faisant linteau 2 cercles qui plus ou moins stylisés synthétisent les yeux du tigre, image destinée à effrayer les gens animés de mauvaises intentions qui voudraient pénétrer dans la propriété.

Enfin, dans les propriétés riches clôturées par des murs, nous avons une variante du type *cửa tam-quan* construite en maçonnerie et dont le couronnement est le plus souvent formé par le détail stylisé de la tortue.

---

(1) Dans *Bulletin des Missions Etrangères de Paris*, Hongkong, année 1928, pp. 429 à 476 et 529 à 537 : étude sur le caractère Môn.

Au lieu d'une porte unique comme dans les autres genres, nous en avons trois. Les portes latérales servent pour l'usage courant, la porte centrale étant toujours fermée. Je n'ai constaté cela que dans des maisons riches de la banlieue immédiate de Hué, alors que dans les agglomérations importantes des environs ce genre de porte est réservé pour les pagodes.



*L'Ecran.* — Du seuil de la porte d'entrée de la propriété, nous ne pouvons apercevoir directement l'habitation à cause de l'écran que l'Annamite place entre les deux, soit par un souci de défense contre des éléments néfastes, et aussi par ce besoin de ne rien déceler de sa vie privée.

Le Père CADIÈRE dans une étude sur les croyances et pratiques religieuses des Annamites dans les environs de Hué, parue en 1919 dans le *Bulletin de l'École Française d'Extrême-Orient*, nous parle des écrans, et j'en extrais les passages suivants :

« Il faut mentionner ici un élément de défense magique, le *bình-phong*, l'écran en maçonnerie richement décorée, en pierres brutes, en terre, en arbustes, en bambous tressés, que l'on voit devant les temples, les pagodes, les tombeaux, les maisons d'habitation.

« Le *bình-phong*, « ce qui met à l'abri du vent », est d'abord un instrument de défense d'ordre naturel contre les vents, puis un instrument de défense d'ordre surnaturel contre les influences néfastes des vents, enfin, bien souvent, un simple élément d'ornementation ».



*L'Habitation.* — Objet principal de cette étude, l'habitation est pour l'Annamite le Foyer, le chez-soi, que tout être humain aspire à avoir. Sa préoccupation de la mort l'incite à avoir le foyer dans lequel après son décès on lui rendra le culte.

Culte des ancêtres qui est aussi celui du Foyer, idéal religieux d'un caractère privé, trait saillant de la morale annamite.

L'importance de l'habitation paternelle est considérable en Annam, car il y existe un régime patriarcal dont l'autorité est assurée par la piété filiale et consacrée par les croyances religieuses.

La loi annamite impose aux enfants non mariés le domicile de leurs ascendants (1).

---

(1) « Du vivant de l'aïeul, du père ou de la mère, il n'est pas permis aux enfants et petits-enfants de partager les biens et de prendre des domiciles distincts ». (Article 82, décret I. PHILSATRE, I-389.

L'Annamite n'a pas au même degré que l'Européen l'attachement, l'affection pour la maison qui l'a vu naître, son amour va plutôt à la terre dont il est propriétaire. D'ailleurs, combien peu y finissent leurs jours, la transmission de l'habitation personnelle se faisant au fils aîné chargé de rendre le culte, et c'est la nostalgie pour l'ensemble d'avoir à se créer un abri. Cela s'explique pour le peuple dont l'habitation (la paillote généralement) est construite de façon précaire. D'ordinaire minuscule, elle abrite la cellule familiale (en moyenne 8 personnes) (1), dont l'importance fait réfléchir l'urbaniste dans ses études sur les densités de population. Cette surface construite de petites dimensions est sans doute une des conséquences de l'état du pays, souvent troublé par les guerres, les maraudes, inondations, incendies ou fourmis blanches, et, par suite, de la pauvreté qui en découle.

Elle résulte peut-être aussi du grand fonds d'insouciance ou plutôt d'amour du provisoire dû à la facilité de se procurer les éléments initiaux, bambous, paillotes, et à la rapidité avec laquelle les Annamites élèvent une maison.

Qui de nous n'a pas rencontré au cours de ses pérégrinations autour de Hué, des groupes d'hommes transportant les différents éléments d'une paillote qu'ils ont démontée afin de la remonter ailleurs.

A ce sujet, je vous citerai l'anecdote historique suivante :

Vers 1854, en période de persécutions religieuses, le roi **Tự-Dức** ayant appris que le collègue d'An-Ninh, près de **Cửa-Tùng**, était encore debout, envoya l'ordre aux mandarins de **Quảng-Trị** de se rendre sur place pour s'en assurer.

Les chrétiens des environs, prévenus à temps, démontèrent pendant la nuit toutes les maisons et en labourèrent l'emplacement, si bien que le lendemain matin, les mandarins venus en sampan n'en trouvèrent plus de traces (2).

La création de la maison, foyer, autel des dieux tutélaires, ne se fait pas sans préparations.

---

(1) En urbanisme, la cellule familiale sert de base pour les études de densité de population, de surface à urbaniser. En France la cellule est considérée composée de 4 personnes (le père, la mère, 2 enfants).

(2) *Le Tonkin et la Cochinchine*, par Eugène VEUILLOT, chez Victor PALMÉ, Paris, Nouvelle Edition, 1883, p. 92-93.



Planche V. — Le tombeau de Thiệu -Tri : Chimère, devant le Temple de l'âme ( Cliché Silice ).



Planche VI. — Au Tombeau de Thiệu -Tri :  
un des mandarins civils  
( Cliché G. Langrand ).



Planche VII. — Au Tombeau deThiệu -Trị :motif décoratif entre la cour funéraire et le pavillon de la Stèle. ( ClichéG. Langrand ).



Planche VIII. — Au Tombeau de Thiệu-Trị : dragon rampant devant la porte de l'enceinte de la tombe. ( ClichéG. Langrand ).





Planche IX. — Le Tombeau de Thiệu-Trí : échiffre d'escalier. ( Cliché Silice )

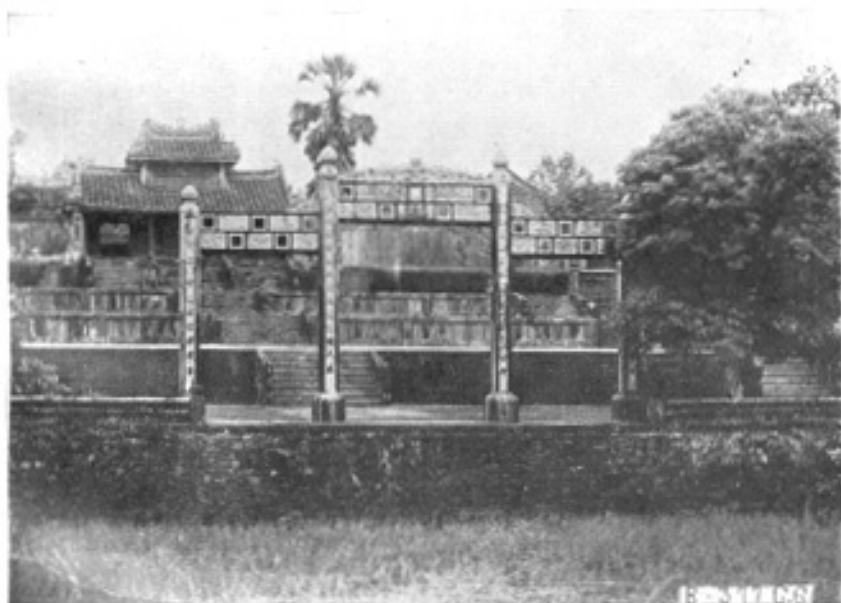
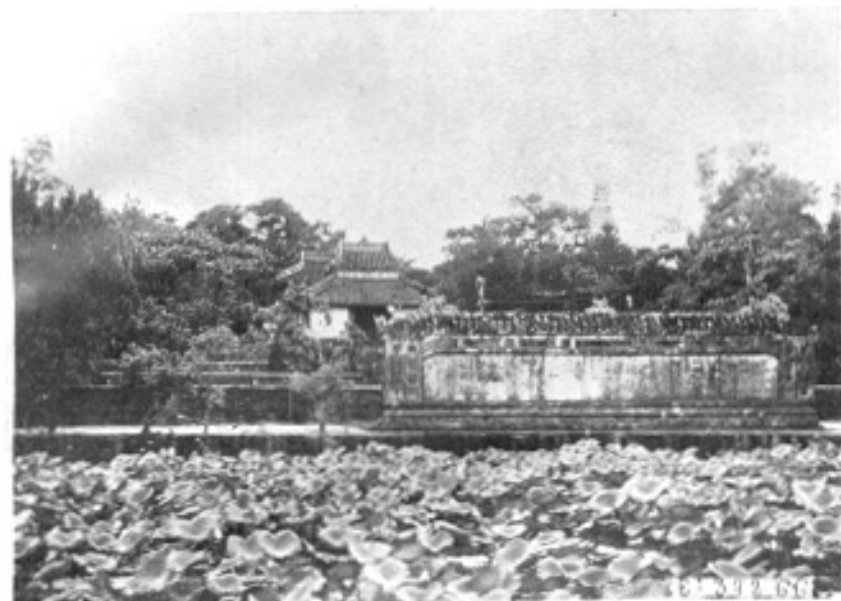


Planche X. — Au Tombeau de Thiệu-Trị : ( en haut ) écran devant la cour funéraire et étang de lotus ; — ( en bas ) portique en bronze devant le Temple de l'âme ( Cliché G. G.).

L'Annamite est animiste, c'est-à-dire qu'il croit que tout corps qui se meut ou paraît se mouvoir sur la terre, dans le sol, dans l'espace, est doué d'un esprit qui le fait agir. Il rend donc le principal de ses cultes aux forces naturelles, aux esprits peuplant le ciel et la terre : aussi, devant se concilier les génies et forces sylvestres, il prend conseil du géomancien qui décide par sa divination l'implantation, l'orientation de l'habitation.

Un être moyen, naturel d'un pays et un peu observateur, peut se rendre compte des avantages de tel emplacement et de telle orientation, cela pour l'ensoleillement, les vents règnant, la vue. Mais ici il faudrait qu'il soit idoine pour prévoir et annihiler certaines influences néfastes, par exemple celles des arêtes, des toits des voisins.

Le géomancien donne donc son avis et détermine le jour faste pour le commencement de l'érection du bâtiment en se basant sur les dates de naissance du chef de famille et de sa femme, et sur bien d'autres raisons.

Alors qu'en Europe on procède tout d'abord à l'établissement des fondations de la maison et qu'on l'achève par la pose du toit, en Annam on commence par poser les fermes de la toiture sur leurs colonnes d'appui.

Généralement, en Occident, la pose de la première pierre d'une habitation s'accompagne de cérémonies (bénédictio de l'emplacement, dépôt de médailles, pièces de monnaie, ou de parchemin, dans les assises).

L'Annamite de même n'omettra jamais, même pour l'élévation de la plus minime case, certains rites minutieusement réglés par la tradition et dont l'omission causerait des malheurs : qu'il s'agisse d'une minable paillote ou d'une coûteuse habitation en maçonnerie avec ses dépendances, des sacrifices multiples et dispendieux s'échelonnent pendant toute la durée de la construction, qui exigent le recours à un géomancien et parfois à un bonze.

Dans le premier cas, on plante d'abord les 2 poteaux principaux, et l'on place la traverse faîtière garnie de feuilles de *thiên-tuê* (cica) et d'un morceau d'étoffe rouge sur laquelle sont dessinés des signes cabalistiques (*bát-quái*).

Pour les maisons en maçonnerie, c'est la pose de la panne faîtière qui compte seulement.

Cette panne, qui est toujours en bois bien choisi, a une importance qui se traduit dans ce proverbe :

*Thượng lương bất chính, hạ lương sai.*

« Si la panne faîtière n'est pas droite, les autres ne peuvent que sortir de l'alignement ».

L'implantation des habitations est toujours faite sur un soubassement (*nền*) auquel l'Annamite attache une grande importance. C'est d'ailleurs le seul qui soit construit directement sur la terre.

Le fait de se coller ainsi au sol s'explique par l'obligation d'offrir le moins de résistance aux tornades-typhons habituels en Annam.

Généralement faite en terre par emprunt dans le terrain environnant, chaque propriétaire voudrait cette plateforme la plus élevée possible. Cela pour raison d'hygiène sans doute (en évitant l'humidité et en se plaçant au-dessus des émanations telluriques). Sûrement pour être à l'abri des crues, des fourmis blanches, des reptiles, et peut-être aussi pour raison d'esthétique ou de rites.

Dans leur premier séjour en Annam, les Européens qui parcourent routes et campagnes de cette région éprouvent en face des habitations cette impression d'avoir affaire à des constructions standardisées.

Pourquoi ?

Une première constatation s'impose : toutes les habitations sont en rez-de-chaussée, car l'Annamite, subissant encore l'influence de l'occupation chinoise, regarde comme un déshonneur de demeurer sous les pieds d'un autre.

Il faut faire exception pour les maisons des marchands en ville, car il faut des étages pour emmagasiner.

Encore pour certaines habitations d'Annamites évolués qui ont un étage, mais à cet étage est placé l'autel des ancêtres. Aucune pièce habitable ne doit être prévue au-dessus, de même que la règle liturgique défend un local d'habitation au-dessus d'une chapelle catholique.

D'autre part, dans l'ensemble les habitations sont petites. Dans leurs dimensions et surtout dans les hauteurs, nous constatons que l'étalement de l'homme est dominant.

L'Annamite étant d'une race relativement petite, son habitat est à son échelle et, pris isolément, manque de prestige.

Cette impression du manque de hauteur dans les entrées est accentuée par la présence d'un seuil qui met en relief le précepte :

« Pour entrer dans une maison annamite, baissez la tête et levez les pieds ».

Il y a encore ce volume, cette silhouette caractéristique des habitations d'Annam, qui sont donnés par la forme de la toiture, qui tient en partie de la croupe, mais avec débordement des pointes des deux pignons.

Nous pouvons avancer que la grande majorité des maisons annamites rentre dans une des trois catégories suivantes :

a) *Nhà rội*.

b) *Nhà rường*.

b') Modèle bâtard, mélange des deux premières, dit *thượng rường hạ rội*.

c) *Nhà lầu*.

Ce classement n'est pas fait d'après l'aspect extérieur, mais provient des modalités de charpente formant la structure du bâtiment.

Il faut remarquer que les maisons comportent 2 éléments distincts : la charpente portant la couverture, puis les murs extérieurs qui ceinturent cette ossature de bois et dont le rôle est non pas de porter mais de clôturer.

La question de distribution intérieure est secondaire et nous conduirait aux appellations de maison à 3 pièces, maison à 5 pièces, à 7 pièces (1).

a) *Nhà rội*.

C'est le modèle le plus simple, la paillote que nous connaissons tous.

Il est caractérisé par une colonne centrale dans chaque ferme, supportant la panne faîtière. Cette colonne est en bambou, le plus souvent en bois ordinaire, rarement en maçonnerie.

La couverture est généralement en chaume (*nhà tranh*), des fois en feuilles de rotin ou de latanier (*nhà lá*), et plus rarement en tuiles.

---

(1) L'appellation « pièce » est prise au sens objectif du mot ; en fait c'est un local pouvant s'adapter à un usage déterminé. Ainsi la maison à 3 pièces comporte la salle de réception avec autel des ancêtres, deux chambres.

S'il n'y a que 2 fermes, on l'appelle *nhà vuông* (maison carrée).

La maison a 3 fermes s'appelle *nhà hai căn* (*căn* est l'entre-colonnement, et *hè* ou *chái* est l'appentis).

Celle à 4 fermes est une *nhà ba căn* (à 3 entre-colonnements).

Avec 5 fermes elle devient une *nhà bốn căn* (à 4 entre-colonnements),

b) — *Nhà rường*.

Ce type est caractérisé par la composition suivante : dans chaque ferme deux colonnes maîtresses (*cột mẽ*) sont reliées entre-elles par un entrait (*trên* ou *trính*).

L'arbalétrier (*kèo*) s'appuie sur les colonnes maîtresses et sur les colonnes de 2<sup>e</sup> rangée (*cột nhì*).

Les différentes fermes sont reliées par des traverses (*xuyên*).

Dans une *nhà rường*, les colonnes maîtresses, l'entrait, l'arbalétrier, sont toujours en bois ; les colonnes des 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> rangs peuvent être en bambou, ce qui est assez rare.

La couverture est généralement en paillote, parfois, et dans les villes toujours, en tuiles.

L'importance plus ou moins grande de ces maisons entraîne des dénominations différentes

Après les *nhà rường* qui n'ont que 2 fermes et se traduisent par « maison carrée », nous avons la gamme suivante :

*Nhà hai căn* (3 fermes, 2 entre-colonnements) ;

*Nhà ba căn* (4 fermes, 3 entre-colonnements) ;

*Nhà bốn căn* (5 fermes, 4 entre-colonnements).

Tandis que pour la construction d'une *nhà rội* on n'a presque jamais recours à un charpentier, celle de la *nhà rường* est toujours confiée à ces artisans.

Les colonnes d'une *nhà rội* sont enfoncées dans la terre, celles d'une *nhà rường* sont chaussées de *đá-tảng*, c'est-à-dire reposent sur des socles ronds ou polygonaux (rarement carrés) en pierre dite de Biên-Hoà (*đá ong*).

Voici la longueur classique des diverses colonnes et autres pièces, en *thước mộc* (1) (une coudée valant 0<sup>m</sup> 40) :

|                                                  | <i>thước</i> | <i>thước</i> | <i>thước</i> |
|--------------------------------------------------|--------------|--------------|--------------|
| <i>Cột mè</i> .....                              | 9 , 2        | 8 , 5        | 8 , 2        |
| <i>Cột nhì</i> .....                             | 6 , 2        | 5 , 5        | 5 , 2        |
| <i>Trên</i> .....                                | 4 , 2        | 3 , 7        | 3 , 2        |
| <i>Xuyên</i> .....                               | 7 , 6        | 7 , 1        | 6 , 1        |
| <i>Kèo</i> .....                                 | 9            | 8            | 7 , 5        |
| Distance entre <i>cột mè</i> et <i>cột nhì</i> . | 4 , 1        | 3 , 6        | 3 , 1        |
| Appentis correspondant.. ..                      | 6            | 5 , 1        | 5            |

L'angle d'inclinaison des toits et appentis varie selon que la couverture est en tuiles ou en chaume.

b') — *Nhà thượng trường, hạ rồi*. — Ce type de bâtiment résulte du mélange des deux premières catégories. La ferme se rattache au type *rường*, les points d'appui sont conçus comme dans le modèle *rồi*. Les habitations construites ainsi sont plus rares que les *nhà rường* et ne sont exécutées que par des charpentiers de profession.

Ce type, tout comme le précédent, comporte le plus souvent un *rầm thượng*, ou plafond en planches qui sert de base au grenier à riz (ou au débarras).

Une maison couverte en tuiles, sans plafond, devient presque inhabitable pendant les grandes chaleurs. Cela se conçoit aisément. Le matelas d'air chaud qui se forme dans le comble jusqu'à la retombée des ouvertures des murs des façades (au niveau des linteaux des ouvertures extérieures) ne se renouvelle pas faute de trous d'aération et pèse lourdement sur les épaules des occupants du bâtiment.

c) — *Nhà lầu*. — Dans cette catégorie, dont je ne parle que pour mémoire, se classent les maisons de ville, maisons à étage, maisons à l'européenne, dans lesquelles les colonnes sont supprimées, les murs extérieurs faits en maçonnerie et les toits en tuiles. Une étude spéciale serait nécessaire pour fixer les besoins qui ont créé les *nhà lầu*, et en suivre l'évolution.

(1) *Thước mộc*, « coudée des charpentiers ».

Nous avons établi les caractéristiques de la charpente, de l'ossature des *nhà rợi* et des *nhà rường*, mais il est un élément très important à analyser. Je veux parler des pannes, dont un canon fixe le nombre, l'appellation. Alors que dans une charpente de comble à l'européenne, nous économisons des bois en ne plaçant que les pannes qui sont utiles, en ne donnant que les sections indispensables, nous constatons, dans les maisons annamites, une surabondance de ces éléments souvent cylindriques.

En effet, les pannes se placent par séries complètes et se dénomment :

*Sanh* (Vie)

*Tật* ou *Lão* (Infirmité)

*Bịnh* (Maladie)

*Tử* (Mort)

elles se continuent par *Sanh* (Vie), etc.. etc..

En fait, la panne faîtière s'appelle Vie (*Sanh*), ainsi que celle qui est inférieure ; entre, s'intercalent une ou plusieurs séries, mais il faut qu'elles soient complètes.

Les assemblages des charpentes se font à tenon et mortaise, l'emploi des moises est inconnu.

L'agencement ordinaire des ossatures en bois est la conséquence de canons, de dimensions réglementaires utilisées qui sont imposées par les faibles dimensions des pièces de bois mises autrefois en vente.

Nous avons vu que la couverture affectait la forme d'une croupe (quatre toits), car les Annamites prétendent que celle-ci résiste le mieux aux typhons.

J'ai pu constater qu'autour de Hué les maisons à 2 versants sont dépréciées, c'est un signe de pauvreté.

Pourtant, d'un type répandu dans la région Nord de Vinh, elles peuvent être dans certaines agglomérations la conséquence de règlements de voirie.

L'habitation annamite se compose donc ou d'un bâtiment genre *nhà rợi* ou *nhà rường*, ou encore de plusieurs (3 en principe) du type *nhà rường*.

Quand la maison est unique, nous avons une distribution sommaire plaçant au centre l'autel des ancêtres, les pièces à droite et à gauche servant de logement.



Dans la catégorie *nhà rường*, les 3 bâtiments d'habitation la composant, sont disposés en U. Celui du fond est réservé à l'autel des ancêtres, aux réceptions et au logement du chef de famille seulement.

Les deux autres, placés en aile, mais non accolés au bâtiment principal, servent au logement des femmes (généralement côté Est) et à celui des hommes (côté Ouest)).

L'Annamite est très protocolaire, et l'affectation de chacun des bâtiments ressort de façon nette au cours des cérémonies, réceptions qui peuvent avoir lieu chez lui. Il tient à ce que ces deux bâtiments d'aile existent, car ce serait pour lui témoignage visible de pauvreté, de décadence si, par cas, un était démoli, soit par vétusté, ou même par accident (crue, typhon). Sa grande préoccupation serait de le reconstruire au plus tôt.

Les séparations intérieures des bâtiments sont faites en panneaux de menuiserie, souvent très décoratifs, grâce à des motifs sculptés et des incrustations généralement de nacre.

Les trois côtés de l'habitation sont en maçonnerie et font dans les *nhà rường* office de clôture et non d'ossature, elles sont percées de petites fenêtres laissant entrer fort peu de lumière. La façade principale donnant sur la cour n'est composée que de portes et peut s'ouvrir complètement.

Fait à signaler : beaucoup de maisons annamites ne comportent pas un seul bout de fer, par suite pas de quincaillerie. Les portes ont des bâtis à pivot tournant sur des lisses hautes qui sont des traquenards pour l'Européen. Les fermetures s'effectuent à l'aide de barres.

Ce qui surprend, c'est la petitesse des pièces, généralement encombrées, et aussi l'obscurité qui y règne. Le mobilier, composé de tables, lits de camp, coffres (1), sans oublier l'autel des ancêtres, donne un caractère particulier à ces intérieurs, dont quelques uns sont très décoratifs. *L'Art à Hué*, édité par l'Association des Amis du Vieux Hué, contient une documentation très importante d'éléments relevés dans les habitations annamites, dont l'étude est excessivement intéressante.

\* \* \*

*Les dépendances.* — Elles sont toujours indépendantes de l'habitation, que ce soit dans l'humble demeure ou chez le mandarin.

---

(1) Les coffres sont munis généralement de roulettes pour les sortir facilement en cas d'incendie.

C'est sans doute de peur de l'incendie, à cause du feu de la cuisine.

Elles sont généralement perpendiculaires à la façade principale prolongée et abritent cuisine, écurie à buffles, et encore la boyerie, les magasins.

Faisant pendant à la cérémonie de pose de la première charpente de la maison, la mise en service de la cuisine s'accomplit par la maîtresse de la maison, suivant certains rites en l'honneur des divinités tutélaires.

C'est elle qui, lorsqu'il s'agit d'occuper une habitation neuve, allume le feu pour la première fois, et dans le cas d'un déménagement, transporte au nouveau domicile les trois briques du foyer.

A noter que les pierres du foyer abîmées ou hors de service sont généralement portées sous un banian ou un arbre sacré. La coutume veut que des sacrifices soient faits les 23 et 30 du 12<sup>e</sup> mois, au Génie du Foyer, qui monte au Ciel rendre compte des actions en bien ou en mal faites par le chef de famille ou ses subordonnés.

*Les Bassins.* — Les bassins (*bé can*) servent comme réserve d'eau ou pour parer la cour et le jardin. Souvent fleuris de lotus ou enjolivés de rochers garnis de tours, d'habitations, de sujets minuscules, ils mettent une note décorative dans l'enceinte de l'habitation.

Dans les humbles demeures ils sont remplacés par de grandes jarres.

*Puits.* — Dans toute la région de Hué, il n'y a pas de source, mais par contre chaque maison a son puits.

La question de l'eau a une grande importance pour l'Annamite qui attribue aux qualités de ce liquide bien des maux qui ont souvent une autre origine. Aussi, pour l'établissement d'un puits, le géomancien est consulté. Il indique le jour faste pour commencer la fouille, l'emplacement propice et le sacrifice à faire.

Le forage terminé, on attend sept jours avant de se servir de l'eau du puits, et au moment de puiser la première fois, on jette dedans du charbon ardent ou un morceau de fer rougi au feu.

Un puits même hors d'usage n'est jamais rebouché, sinon le malheur fond sur le propriétaire qui a commis ou fait commettre ce sacrilège. Souvent on plante des bambous dans ces puits délaissés afin de prévenir les accidents.

*Autels.* — Des autels (*cái trang*) sont souvent placés à l'extérieur, dans les cours ou les jardins. Matérialisés par des poteaux surmontés de planchettes qui supportent le vase aux baguettes d'encens et les offrandes,

ou encore par de petits édicules gracieux en charpente ou en maçonnerie décorée, ces autels forment le complément de toute habitation annamite.

Ils sont érigés généralement à la suite d'un évènement extérieur et sont en fait l'autel du Ciel (*bàn thờ trời*), et le culte est rendu le 1<sup>er</sup> et le 15 de chaque mois.

*Le jardin.* — Le jardin complète cet ensemble de l'habitation annamite. D'ordinaire tout petit comme jardin floral, les haies formant bordure sont bien taillées, ainsi que certains arbustes qui affectent des formes d'animaux bizarres. Ces jardins, petits comme dimensions, ont bien souvent une tendance architecturale de par leur tracé et leur forme. Un verger est attenant derrière les bâtiments, composé d'aréquier, bananiers, de fruitiers, tous d'échelle différente et se superposant. Il forme un cadre de verdure agréable à voir, accentuant le caractère d'intimité avec la nature qu'a toute propriété annamite.

Nous trouvons parfois dans la cour d'habitation le banian, arbre consacré, car le génie s'y repose d'après les croyances, et pour lequel il est dit :

*Kính thần, thì trọng cây đa.*

« Qui honore le Génie doit respecter le banian ».

Un autel ou un pagodon sont souvent érigés sous la ramure et contribuent à donner un caractère particulier au paysage.

*Esthétique.* — Au point de vue esthétique, l'architecture en Annam, soit publique, soit domestique, est élégante, dégagée des formes trapues du Tonkin, avec une recherche de matières en rapport avec la race distinguée de Hué.

L'habitation annamite forme un tout bien homogène. Cela tient d'abord, à mon point de vue d'architecte européen, à ce que les éléments qui la composent sont de même échelle.

De plus, il y a ce volume expressif de la toiture en croupe qui compense par sa silhouette la forme prismatique monotone des bâtiments. Pas de toits incurvés, d'arêtières débordants et retroussés, comme dans le Nord, seulement des lignes droites de toitures.

La recherche décorative se cantonne sur la couverture. Elle est marquée par les combinaisons du faîtage et des arêtières agrémentés de motifs, d'accents. Un élément classique de décoration du faîtage du bâtiment consacré au culte des ancêtres consiste en un soleil encadré de deux dragons.

Les bouts de pignon surmontant la partie de toiture, *khu-đĩ*, « cul de la prostituée », comportent généralement le caractère de la longévité.

Toute cette décoration, rehaussée de couleurs, de fragments de porcelaines, donne aux habitations un caractère très particulier.

En fait, chaque bâtiment pris isolément, par suite de ses dimensions réduites, des matériaux communs employés, n'a pas de prestige, mais par contre, dans l'ensemble, il forme un tout qui donne à l'agglomération annamite ce caractère de liaison, d'affinité avec la nature qui nous séduit tant et qui est le charme de la région de Hué.

Je ne veux pas m'appesantir sur le côté hygiénique, les installations sanitaires faisant défaut : les W. C. sont de petits édicules ou de simples feuillées dans un coin du jardin. Les douches se prennent dans un coin des dépendances : avec une noix de coco montée en louche les gens puisent dans une jarre pleine d'eau et s'aspergent.

Je pourrais critiquer l'obscurité des intérieurs, favorable aux moustiques, et qui est due à la petitesse des ouvertures, mais cela est compensé par de la fraîcheur et la quiétude d'être à l'abri du soleil.

\* \* \*

*Les matériaux.* — Les Annamites n'ont pas la notion de l'utilisation rationnelle du travail et de la résistance des matériaux (cela est typique au point de vue de la charpente).

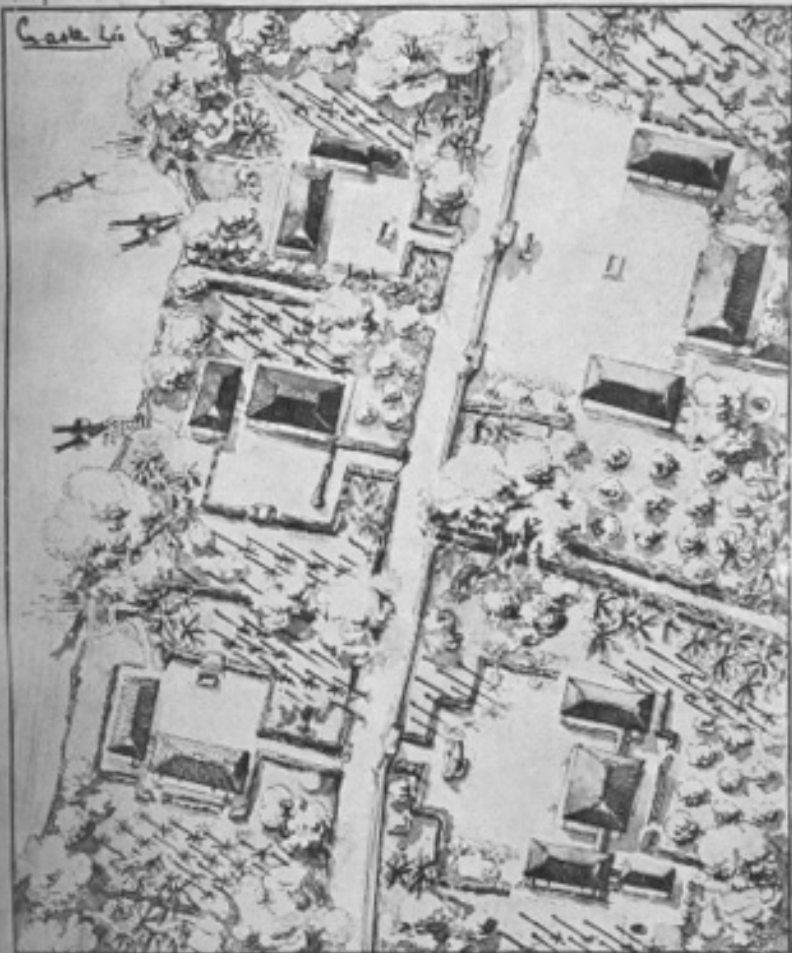
Ils semblent agir par empirisme, guidés par le souci de bien asseoir leur construction, de la rendre stable.

De plus, leurs matériaux sont mal choisis pour assurer la pérennité de leurs bâtiments (insouciance).

Examinons-les dans l'ordre de leur emploi.

Commençons par la charpente, puisque c'est l'ossature principale de l'habitation.

Nous avons d'abord le bambou, mâle (*cây tre*), pour les poteaux et traverses, femelle (*cây nứa*), pour les clayonnages, parois, ouvertures. L'Annamite tire un parti étonnant de ce végétal et il serait curieux



DISPOSITIF D'ENSEMBLE =  
GÉNÉRALEMENT ADOPTÉ  
POUR LES HABITATIONS  
ANNAMITES À HUÉ ET EN VILLAGES ENVIRONS

Planche XI. — La Maison à Hué : dispositifs d'ensemble.  
(Lavis de L. Craste).



PORTES <sup>2</sup> CỬA TAM QUAN ET CỬA <sup>2</sup> PHONG MÔN



PORTES <sup>3</sup> CUA TAM QUAN 



Planche XIV. — La Maison à Hué : portail triple. ( Cliché L. Craste ).



d'avoir un exposé de ces multiples applications (1).

Comme bois, les essences employées sont le *kiên-kiên*, le *mít*, le *gũ*, en principe des essences dures, inattaquables par les termites (2).

Nous ne trouvons le *lim* que dans les pagodes ou palais princiers.

Un dicton veut que le malheur s'abatte sur la maison dans laquelle le bois de *lim* a été employé.

La raison en est que cette essence était réservée spécialement pour les besoins de l'Empereur et qu'enfreindre cette règle impliquait bien des malheurs : prison, confiscation, etc...

Les pièces de bois mises autrefois en vente étaient de faible longueur, car les pièces longues étaient trop chères ou difficiles à se procurer. Il fallait donc s'en contenter, ce qui explique la petitesse des travées et le peu de portée des poutres ou de hauteur des colonnes.

Dans les maisons type *nhà rường* seulement, les colonnes reposent sur des bases en pierre dite de Biên-Hoà (*đá ong*) taillées et décorées. C'est d'ailleurs une des rares utilisations de la pierre dans l'habitation annamite.

---

(1) *Etude sur les passerelles en bambous*, par F. TROJANI, Ingénieur des eaux et forêts.

L'usage courant fait grouper les bambous en deux grandes catégories :

Les bambous mâles ou bambous à parois épaisses, et les bambous femelles ou bambous à parois minces.

Les premiers serviront à la confection des pilots et de toutes les pièces de charpente.

Ceux de la deuxième catégorie seront utilisés par la confection de *cái phen* et de *cái lạt* (lien pour brélages).

Il est nécessaire d'employer les bambous assez jeunes, car à partir de l'âge de 2 ans le bambou ayant atteint sa hauteur maximum, l'épaisseur de la couronne diminue d'une année à l'autre d'environ 1<sup>m/m</sup> jusqu'à 7 ans. A ce moment elle n'est plus que de 5 à 6 m/m et le bambou dont le diamètre moyen peut atteindre 0,20 n'a plus les qualités requises pour faire des pilots.

(2) *Kiến-kiến* (*Hopea Pierrei*, Dipterocarpacees), dont l'habitat est dans la région montagneuse de Hué, utilisé dans la charpente d'édifices ou dans la confection d'objets destinés à subir des efforts violents (mâts, avirons, bordages de sampan de rivière).

*Mít* (*Artocarpus*), abondant dans les lieux habités (jardins, concessions de la Province de **Thừa-Thiên**), employé pour la charpente sculptée, ébénisterie de luxe, remarquable par sa propriété de ne pas se déformer.

*Lim* (*Erythrophlæum*), de la région de **Nghê-An** et **Thanh-Hoá**, bois dur très dense, résistant bien aux insectes.

Le sol, en terre battue dans les paillotes, est fait avec des carreaux de terre cuite ou des briques dans les habitations un peu plus importantes.

Le mur de soubassement et les murs en élévation qui clôturent la maison sont en briques mandarines (0,27 x 0,13 x 0,06), ou briques ordinaires (0,20 x 0,10 x 0,05), hourdées au mortier de chaux, soit de madrépores soit de calcaire du Langtho.

Parfois ils sont en pisé (agile-chaux-paille de paddy hachée) ou en natte serrée constituée par des lattes de bambou (*cái cột, cái phên*).

Les enduits sont faits au mortier de chaux, mais tous les motifs sculptés, les moulures, la décoration sont faits avec du *vôi mât*, genre de ciment annamite composé de chaux de coquillages, de papier, de sable et de mélasse de canne à sucre. Cette matière se modelant comme de la glaise sèche rapidement à l'air et se sculpte très facilement.

La couverture est faite soit avec du chaume (*nhà tranh*) ou avec des feuillages (*nhà lá*), qui sont tous deux une bonne protection contre la pluie ou le soleil. La couverture en feuilles de rotin coûte trois fois plus cher que celle en paillotes, car elle dure plus longtemps, brûle difficilement, et leurs piquants éloignent les rats.

L'Annamite s'en rend compte dans ce dicton.

*Kín tranh hơn lành gỗ.*

« Paillote serrée vaut mieux que de bonnes planches » (pour couvrir la maison).

On compte généralement 80 paillotes simples au mètre carré posée en 6 épaisseurs.

On emploie aussi la tuile plate, 70 au mètre carré, posée sur liteaux au 1/3 de pureau, ou encore la tuile canal de forme 1/2 cylindrique formant alternativement arêtes et canaux (80 simples au mètre carré posées au 1/3 de pureau), couvre-joints maçonnés et reposant sur des carreaux terre cuite placés sur des voliges. Celles-ci remplaçant les chevrons, laissent apparaître dans leurs intervalles le dessous des carreaux badigeonnés en blanc, et il se produit ainsi une alternance de couleurs coupées par les horizontales foncées des pannes rondes, qui fait jouer agréablement cette enveloppe de rampants qui serait autrement obscure, triste. Cette dernière couverture a l'inconvénient d'être lourde à cause de son épaisseur, mais résiste mieux aux éléments, typhons, chaleur solaire.

La pose des tuiles, de quelque modèle qu'elles soient, est aisée dans l'habitation annamite, car les bâtiments s'accolent mais ne se pénètrent jamais. L'espace entre les deux bâtiments parallèles est garni d'une gouttière faite souvent d'un tronc d'arbre creusé.

Les faîtages et arêtières sont construits en maçonnerie de briques et non en éléments de terre cuite comme en Europe. Ils sont couverts d'enduits rehaussés par des sculptures et des badigeons de couleur.

Le cloisonnement intérieur des habitations est fait en panneaux de bois assemblés, menuiseries en *gũ*, *kiền-kiền*, *mít*, souvent sculptées et rehaussées d'incrustations de nacre dans certaines demeures aisées. D'une grande recherche décorative, ces cloisons, ainsi que les culs de lampe, consoles, motifs sculptés et ajourés des entre-colonnements, sont l'attrait principal des intérieurs annamites et en font la richesse (1).

La quincaillerie n'existe pas dans l'habitation en Annam. Les menuiseries à pivot des portes et fenêtres, les barres de fermeture suffisent.

Il y a encore de vieilles maisons dans lesquelles on ne trouve pas un bout de fer, les clous sont remplacés par des chevilles en bambou.

Les peintures ou badigeons des ornements extérieurs peuvent sembler heurtées lorsqu'elles sont neuves. Le jeu des couleurs complémentaires est employé peut-être par empirisme, et j'y retrouve beaucoup de similitude avec certaines enluminures du XIII<sup>e</sup> siècle en France.

Alors qu'en Europe chaque corps de métier a ses compagnons bien spécialisés, nous avons ici le maçon qui cumule et fait aussi le sculpteur, le mosaïste, le peintre, et le charpentier qui fait l'ébénisterie, la sculpture sur bois.

\* \* \*

Cette étude sur l'habitation annamite peut paraître incomplète et je ne m'en dissimule pas les imperfections.

Une prospection détaillée de la région aurait dû servir à établir les particularités de l'habitation à certaines périodes, car malgré l'immobilité de l'architecture domestique, des changements ont pu intervenir dans les détails. N'avons-nous pas des évolutions bien marquées dans les architectures des tombeaux royaux de Hué ?

(1) *L'Art à Hué*, édition par A. V. H.

D'autre part, des recherches concernant la transmission des règles, canon, leur application par les artisans de la construction, l'organisation de ceux-ci, seraient très intéressantes. J'avoue n'avoir pas eu les possibilités de les faire, car pour cela il faudrait la collaboration d'un Annamite pour dissiper la méfiance que j'ai pu constater chez quelques uns des ouvriers que j'ai interrogés.

J'espère pourtant que ce travail, bien que sommaire, aura été utile à ceux qui s'intéressent à l'Annam, et que ce sera une petite pierre du grand édifice que doit être l'étude de l'Architecture et de l'Art annamites.

Pardonnez-moi donc cette présentation en faveur de l'intention.

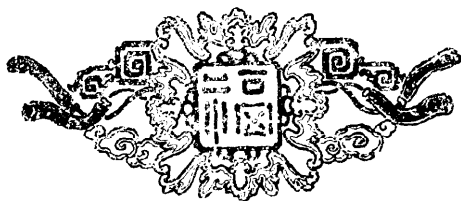




Planche XV. — La maison à Hué : écrans et autels du Ciel  
( Lavis de L. Craste ).

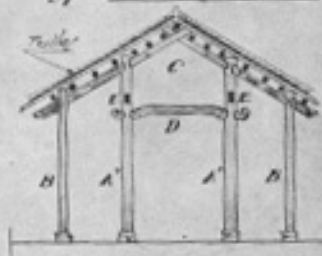
# Compositions caractéristiques des charpentes des Habitations Annamites

Type NHÀ ROÌ

Type NHÀ RỪNG

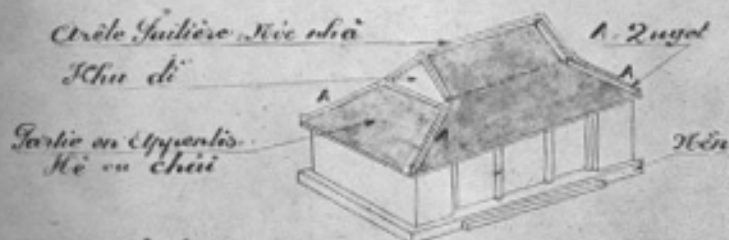
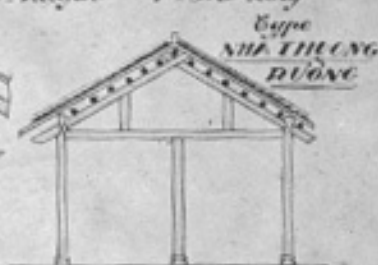


A. Colonne  
Principale



A. Côté miz  
C. Kéo  
E. Xuyên

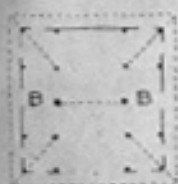
B. Côté nhĩ  
D. Gienh  
F. Dà lũng



## ÉLÉMENTS DE LA TOITURE

Étude sur l'habitation Annamite à Hué  
et dans ses environs par M. Craste

# Thèmes de Plans d'Habitations Communales Type NHÀ ROÌ (Guillette)



Nhà Vốn cũ  
Maison Carrée



Nhà hai căn cũ  
Maison à 3 Fermes

A: Căn  
cửa Coleman  
B: Hố (chái)  
lợp lợp

## Type NHÀ RUỘNG



Nhà ba căn cũ  
Maison à  
4 Fermes



### VARIANTÉ

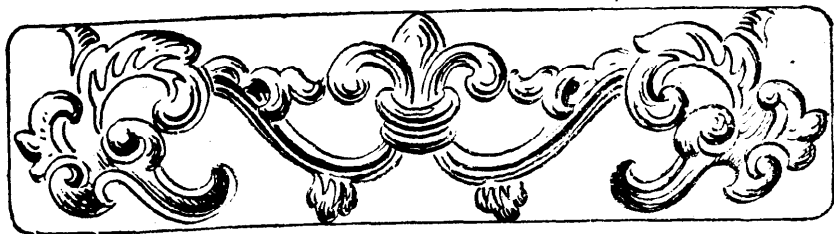
- 1 Cột me: Coleman principale
- 2 Cột nhĩ: id. de 2<sup>e</sup> rangée
- 3 Cột ba: id. de 3<sup>e</sup> rangée

Etude sur l'habitation communale à Hué  
et dans ses environs par M<sup>r</sup> Lavis



Planche XVIII. — La maison à Hué : un intérieur ( Cliché L. Craste ).





# LA SIGNIFICATION DE LA CÉRÉMONIE DU PHAN-HUYNH 焚黃 ET LA FAVEUR DU PHONG-TANG 封贈

par LÊ-QUANG-PHƯỚC

*Secrétaire principal des Résidences de l'Annam*

La cérémonie du **Phấn-Huỳnh** (1) ou cérémonie d'incinération de la copie, sur papier jaune, du Brevet Royal de grade de mandarinat conféré aux parents défunts d'un mandarin, est une manifestation touchante de la piété filiale.

Lorsque le fils est titulaire d'un grade de mandarinat supérieur (à partir du 4<sup>e</sup> degré pour les grades civils, et du 3<sup>e</sup> degré pour les grades militaires), les parents vivants ou défunts ont droit, par faveur spéciale de l'Empereur, à un grade de mandarinat honorifique civil ou militaire immédiatement inférieur de 2 classes à celui du fils.

Si les parents sont vivants, on célèbre le **Sanh-Phong** 生封 (2), cérémonie également solennelle, mais n'ayant d'autre rite que celui qui préside d'ordinaire à toute cérémonie organisée pour la réception et la proclamation d'un édit royal.

La cérémonie du **Phấn-Huỳnh**, au contraire, revêt le caractère d'une fête religieuse émouvante où les mânes des parents sont pieusement évoqués pour entendre lecture du Brevet Royal et recevoir leur titre de mandarinat.

J'ai assisté à plusieurs cérémonies du **Phấn-Huỳnh** et partout, dans chaque famille, j'ai senti les mêmes battements de cœur, la même communion de sentiments et de pensées, la même atmosphère de croyances douces et sincères, où se plaît l'âme annamite.

---

(1) **Phấn** « incinérer » ; **huỳnh** « jaune, ou papier jaune ».

(2) **Sanh**, « vivant » ; **phong**, « décerner ».

C'est le plus heureux évènement dans la famille, auquel participent tous les parents, amis et alliés ; c'est le moment le plus doux pour les enfants, surtout pour celui dont le titre ouvre aux parents le droit à un grade de mandarinat, de penser que, par cette consécration quasi-officielle, les mânes de leurs parents vont être fiers et contents d'eux ; c'est l'occasion rare où, dans la maison de culte, la famille réunie au complet verse des larmes de joie, en se remémorant et se racontant les choses passées, dans le souvenir de ses chers ancêtres.

On comprend par là toute l'importance, toute la portée morale que représente aux yeux des Annamites la cérémonie du **Phấn-Huỳnh**. Elle est le plus bel hommage de reconnaissance et de piété qu'un fils puisse rendre aux mânes de ses parents ; elle est, en même temps, la seule joie, le seul honneur qu'un membre puisse apporter à sa famille, dont il est lui-même la joie, l'honneur, le « fils aimé » (quí-tử 貴子).

C'est ainsi que le rêve le plus cher de tout mandarin de grade inférieur est d'obtenir un jour, même à la retraite, un grade de mandarinat supérieur, afin de pouvoir célébrer le **Phấn-Huỳnh**.

Partant de ce concept, de la raison pure, que tout enfant doit son mérite à ses parents, l'Empereur Gia-Long avait tenu à ce que ceux-ci reçoivent leur part de la faveur accordée au fils. Aussi, en récompensant le mérite du fils, récompensait-il également celui des parents, d'où le **Phong-Tặng** (1), consacré par l'Ordonnance Royale de la 3<sup>e</sup> année du règne (1804), ainsi conçue :

« Conformément au mandat du Ciel,

« Nous, Empereur d'Annam,

« Ordonnons :

« Par faveur spéciale et selon les degrés et classes de grade de mandarinat dont ils sont titulaires (à partir du 3<sup>e</sup> degré supérieur), les mandarins peuvent obtenir, en faveur de leurs ascendants, des grades de mandarinat honorifiques ou posthumes, savoir :

« *Mandarins de 1<sup>er</sup> degré de 1<sup>ère</sup> ou 2<sup>e</sup> classe* : un grade de 2<sup>e</sup> degré pour le père ; de 3<sup>e</sup> degré pour le grand-père ; de 4<sup>e</sup> degré pour l'arrière-grand-père.

« *Mandarins de 2<sup>e</sup> degré de 1<sup>ère</sup> ou 2<sup>e</sup> classe* ; un grade de 3<sup>e</sup> degré pour le père et de 4<sup>e</sup> degré pour le grand-père.

« *Mandarins de 3<sup>e</sup> degré de 1<sup>ère</sup> ou 2<sup>e</sup> classe* : un grade de 4<sup>e</sup> degré pour le père.

---

(1) *Phong*, « décerner » ; *tặng*, « offrir ».

« Ces grades de mandarinat sont décernés, à titre honorifique, aux ascendants vivants et, à titre posthume, aux ascendants défunts.

« La mère, la grand'mère et l'arrière-grand'mère peuvent être également élevées au rang de leur mari.

« Lorsque le père, le grand-père ou l'arrière-grand-père sont déjà titulaires d'un grade de mandarinat supérieur à celui de leur descendant, ils peuvent obtenir, dans leur grade, un avancement d'une classe, à titre honorifique ou posthume.

« Nous voulons, par cette faveur spéciale, que les honneurs dont jouit le fils rejaillissent sur ses ascendants vivants ou défunts ».

« Respect à ceci »

En la 9<sup>e</sup> année de Minh-Mạng (1828), les grades de mandarinat et titres honorifiques ou posthumes (1) décernés aux ascendants des mandarins supérieurs, objet de l'Ordonnance Royale de la 3<sup>e</sup> année de Gia-Long, sont déterminés comme suit :

*Mandarins civils* : 2-1, Thượng-Thư 尙書, (ministre) ; — 2-2, Tả u Hữu Phó-Ngự-Sứ d u Đô-Sát 左右副都御史, (Chef de gauche ou de droite du Service des Censeurs) ; — 3-1, Thiêm-Sự de Thiêm-Sự-Phủ 詹事府詹事, (Chef du Service de l'Intendance) ; — 3-2, Thái-Bộc-Tự-Khanh 太僕寺卿, (Intendant des Equipages et des Haras Impériaux) ; — 4-1, Hàn-Lâm-Viện Thị-Độc-Học-Sĩ 侍讀學士, (Lecteur de l'Académie) ; — 4-2, Hàn-Lâm-Viện Thị-Giảng-Học-Sĩ 侍講學士, (Commentateur à l'Académie).

*Mandarins militaires* : 2-1, Chư-Quân Thông-Chê 諸軍統制, (Colonel commandant d'un Ve) ; — 2-2, Cẩm-Y-Vệ Chương-Vệ 錦衣衛掌衛, (Officier affecté à l'un des Vê de la Citadelle dit Cẩm-Y) ; — 3-1, Thần-Sách-Vệ Vệ-Ủy 神策衛衛尉, (Officier affecté au Vê de Thần-Sách) ; — 4-1, Quán-Cơ 管奇, (Adjudant-Chef) ; — 4-2, Phó Quán-Cơ 副管奇, (Adjudant).

Exceptionnellement, les ascendants des mandarins de 3<sup>e</sup> degré peuvent obtenir un grade de mandarinat équivalent à celui de leur descendant, ainsi que ceux des mandarins de 4<sup>e</sup> degré supérieur, et ceci, bien que la faveur du Phong-Tặng ne soit pas encore étendue effectivement aux parents des mandarins de 4<sup>e</sup> degré.

---

(1) Selon que le fils est mandarin civil ou militaire, le père, grand-père ou arrière-grand-père obtiennent un grade civil ou militaire. Un père déjà titulaire d'un grade militaire ne peut obtenir, en aucun cas, un grand honorifique ou posthume civil, même si son fils est mandarin civil. Il peut seulement obtenir un avancement dans son grade militaire.

Ce n'est qu'en la 18<sup>e</sup> année de **Minh-Mạng** (1837), sur rapport des Censeurs, que la faveur accordée aux ascendants des mandarins supérieurs à partir du 3<sup>e</sup> degré (Ordonnance Royale de la 3<sup>e</sup> année de Gia-Long) fut étendue aux mandarins civils de 4<sup>e</sup> degré supérieur, mais l'ordonnance Royale, dont ci-après la teneur, ne vise que ceux remplissant les fonctions d'Án-Sát 按察 dans les provinces :

« Nous, Empereur d'Annam,

« Décrétons :

« A l'occasion du soixante-dixième anniversaire de la Reine-Mère, considérant que les Án-Sát, quoique titulaires seulement du grade de 4<sup>e</sup> degré, sont néanmoins chargés des hautes fonctions de la Justice d'une province, et méritent par conséquent d'être récompensés à titre d'encouragement, nous décidons que les parents des Án-Sát peuvent également recevoir un grade honorifique ou posthume.

« Respect à ceci »

D'après l'édit de la 19<sup>e</sup> année de **Minh-Mạng** (1838), les parents des mandarins militaires titulaires du grade de 4-1 et remplissant les fonctions de 3-2 peuvent également obtenir un grade honorifique ou posthume de 5-1.

D'autres décisions royales de la même année sont intervenues à ce propos :

Celle accordant la même faveur du **Phong-Tặng** aux parents des mandarins civils de 4<sup>e</sup> degré remplissant les fonctions de 3-2 ou celles de **Phủ-Thừa** 府承 et d'Án-Sát des provinces.

Celle précisant que si le mandarin a deux mères encore vivantes, sa demi-mère (femme de premier rang de son père) et sa propre mère (femme de second rang de son père), la faveur du **Phong-Tặng** revient à la femme légitime du père (**Mẹ đích** 嫡母) ; si toutes les deux sont mortes ou si la demi-mère seule est morte, cette faveur revient à sa propre mère (**Mẹ sanh** 生母).

Le **Phong-Tặng** n'est pas un droit, mais une faveur.

En effet, un édit de la 19<sup>e</sup> année de **Minh-Mạng** (1838) refusa la faveur du **Phong-Tặng** au feu père de S. E. **Trương-Đảng-Quê**, dignitaire très méritant, pour la raison qu'il avait, de son vivant, servi dans les rangs de l'ennemi (les **Tây-Son**).



La faveur du **Phong-Tặng** n'a été étendu de façon effective aux parents des mandarins civils de 4<sup>e</sup> degré supérieur qu'en la 21<sup>e</sup> année de **Minh-Mạng** (1840).

Pour édulcorer la sanction dont sont frappés les mandarins supérieurs rétrogradés et remis au grade de mandarinat inférieur (de 5-1 au 6-2 pour les mandarins civils ; de 4-1 au 6-1 pour les mandarins militaires), une Ordonnance de la 21<sup>e</sup> année de **Minh-Mạng** (1840) accorde exceptionnellement la faveur du **Phong-Tặng** à leurs parents qui, dans ce cas, obtiennent un grade de mandarinat honorifique ou posthume immédiatement inférieur de 2 classes au nouveau de leur fils.

En la 17<sup>e</sup> année de **Tự-Đức** (1864), sur rapport du Ministère de l'Intérieur approuvé par le Trône, il est décidé ce qui suit :

Les mandarins supérieurs peuvent solliciter, pour leurs parents, la faveur du **Phong-Tặng** n'importe en quelle année (habituellement on choisissait seulement les années de grandes fêtes de réjouissances royales).

La faveur du **Phong-Tặng** peut être accordée aux parents des mandarins supérieurs morts ou licenciés avec maintien de leur grade, lorsque, pour un motif quelconque, ils n'avaient pu l'obtenir avant le décès ou le licenciement de leur fils.

Lorsque les parents ont déjà obtenu un grade honorifique ou posthume et que le fils, par la suite, a commis une faute entraînant sa rétrogradation au grade de mandarinat inférieur et sa révocation, les brevets royaux décernés à ses parents doivent être restitués à l'Etat.

Les parents des mandarins supérieurs, ayant déjà bénéficié d'un grade de **Phong-Tặng**, peuvent avancer en grade (jusqu'au grade de 2-1 seulement), lorsque leur fils leur en ouvre le droit.

Une autre ordonnance royale de la 18<sup>e</sup> année de **Tự-Đức** (1865) décide que l'octroi des brevets de **Phong-Tặng** doit avoir lieu seulement tous les trois ans, c'est-à-dire en les années *thìn* 辰, *tuất* 戌, *sửu* 丑, ou *mùi* 未, qui correspondent à celles choisies pour les fêtes du Nam-Giao.

Un mandarin civil, dont le père est déjà titulaire d'un grade mandarinat militaire, peut seulement obtenir en faveur de son père un grade de **Phong-Tặng** à titre militaire (Décision royale de la 22<sup>e</sup> année de **Tự-Đức**, 1869).

La copie sur papier jaune du Brevet Royal octroyant le grade mandarinat posthume doit préalablement recevoir le sceau officiel du Ministère de l'Intérieur ou de la Guerre, selon qu'il s'agit de grade de mandarinat civil ou militaire (Décision Royale de la 28<sup>e</sup> année de **Tự-Đức**, 1875).

L'Ordonnance Royale de la 1<sup>ère</sup> année de **Kiến-Phước** (1884) stipule que seuls les mandarins civils des trois premiers degrés et les mandarins militaires des deux premiers degrés peuvent obtenir le **Phong-Tặng** en faveur de leurs ascendants, en les années *thìn, tuất, Sửu, mùi* ; les mandarins supérieurs des autres degrés doivent, pour l'obtenir, attendre l'occasion d'une grande fête de réjouissances royales. Le **Gia-Tặng** 加贈 (1), avancement en grade honorifique ou posthume en faveur des titulaires d'un grade de **Phong-Tặng**, ne peut également être obtenu que dans les mêmes conditions.

La même Ordonnance Royale ne prévoit le retrait des brevets royaux de grade de mandarinat décernés aux parents qu'en cas de faute grave commise par le fils, à l'exclusion de toutes fautes d'ordre administratif, qui ne sont pas considérées comme des fautes graves.

Une décision Royale de la 3<sup>e</sup> année de **Đồng-Khánh** (1888) accorde le **Phong-Tặng** aux femmes de second rang des Princes, mères de mandarins supérieurs.

A l'heure actuelle, la faveur du **Phong-Tặng** peut être obtenue n'importe à quel moment.

Malgré ces modifications d'ordre matériel et administratif, le **Phong-Tặng** conserve toute sa haute portée morale, et le **Phân-Huỳnh**, son caractère sublime de manifestation de reconnaissance et de piété filiale.

Nous donnons la reproduction (1) du Brevet Royal décernant un grade posthume au père défunt d'un Commis des Résidences de l'Annam et sa traduction :

« Conformément au mandat du Ciel,

« Nous, Empereur d'Annam,

« Ordonnons :

« Nous pensons que, pour un homme de bien, il n'est de plus douce piété filiale que celle de faire honneur à ses ancêtres.

« Pour consacrer une tradition dictée par un noble sentiment, la Cour, qui dispense les bienfaits, tient à en faire profiter les parents de celui qui les reçoit.

« Notre sujet **Lê-Quang-Diêm**, ancien **Bang-Tá** de **Trà-Mỹ**, feu père de **Lê-Quang-Thiết, Hồng-Lô-Tự-Khanh**, Commis des Résidences, avait toujours su accomplir tout son devoir : conformément à la tradition, il avait enseigné à son fils la piété et la fidélité.

---

(1) *Gia* « majorer » ; *tặng*, « offrir. »

« Le cannelier de la famille **Đậu** dégage un bon parfum : il doit avoir un ombrage bienfaisant ; l'arbre **Ngô-Đồng** de la famille **Hàn** a un feuillage vert et bien fourni ; il doit prendre racine profondément dans la terre.

« C'est la loi de la nature : tout homme de bien acquiert une bonne renommée.

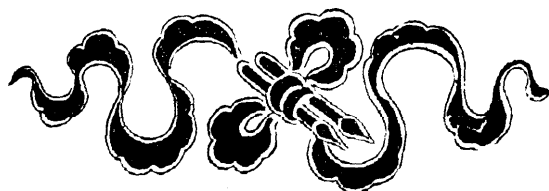
« En conséquence, à l'occasion de la Fête de réjouissances nationales et pour témoigner Notre satisfaction à Notre sujet **Lê-Quang-Diêm**, Nous lui décernons le titre de **Phụng-Nghi-Đại-Phu** et le grade de **Hàn-Lâm-Viện Thị-Độc**, pour perpétuer, dans l'au-delà, son mérite d'avoir un fils digne de lui, dont les services font Notre satisfaction.

« L'honneur est impérissable, il accompagne les morts. La continuation d'une vie vertueuse assure la pérennité du bonheur.

« Que ses mânes soient satisfaits.

« Respect à ceci

« Le 2 du 5<sup>e</sup> mois, de la 6<sup>e</sup> année de **Bảo-Đại**. »







## LES TITRES NOBILIAIRES

par L. SOGNY

Dans son numéro du 15 juin 1937, *L'Intermédiaire des Chercheurs et des Curieux* insérait l'entrefilet suivant :

« Titres nobiliaires occidentaux conférés par S. M. l'Empereur d'Annam.

« J'ai relevé, il y a bientôt trois ans, dans les « Petites Dépêches » du journal *Le Temps*, l'information suivante :

« Perpignan, 16 Mai (1934) — L'Empereur d'Annam a nommé Archiduc et Archiduchesse de sa Cour Impériale M. CHARLES et Madame, Gouverneur Général honoraire des Colonies, en résidence à Prades, actuellement à Hué, ancien précepteur du jeune souverain.

« S'agit-il, comme je le suppose, d'une charge de cour ? Ou, au contraire, d'un titre nobiliaire régulièrement conféré, en imitation des titres occidentaux ? Si, par extraordinaire, cette seconde hypothèse était exacte, à quelle date la Cour d'Annam a-t-elle emprunté, en cette matière, les usages occidentaux, et sa chancellerie a-t-elle également adopté les règles de l'héraldique européenne ?

« Baron BOREL du BEZ ».

\* \* \*

*Réponse :*

L'usage des titres nobiliaires existait en Chine depuis les temps les plus reculés. Ils furent créés sous la dynastie des Châu, c'est-à-dire plusieurs siècles avant l'ère chrétienne.

Le royaume d'Annam — le Tonkin et le Nord- Annam actuels — fut conquis par les Chinois vers le commencement de notre ère, et ce n'est qu'au X<sup>e</sup> siècle, après quelques brèves périodes de liberté, puis, d'une façon tout-à-fait définitive, au XV<sup>e</sup> siècle, que les Annamites reprirent leur indépendance.

Mais, au cours de cette longue occupation, les Chinois avaient introduit dans le pays leurs lettres, leurs arts, leurs lois et leur étiquette de cour. C'est ainsi que les titres nobiliaires, dont l'usage a cessé en Chine depuis la Révolution de 1911, ont continué à subsister en Annam.

Ils comprennent deux catégories :

A — 6 titres exclusivement réservés aux princes de sang royal : Thôn-V-ng, V-ng, Quên-V-ng, Thân-Công, Quêc-Cng et Quên-Công, titres qui, dans l'ancienne Chine, étaient dévolus aux rois et princes tributaires, ainsi que 12 autres titres moins importants qu'il est inutile d'énumérer ici, et qui sont destinés aux descendants des princes du sang, avec diminution d'un degré à chaque génération.

B - 5 titres de noblesse réservés aux mandarins, quelle que soit leur origine (apparentés à l'Empereur ou provenant du peuple), pour récompenser les mérites, et, plus particulièrement, les mérites militaires: Công, Hçu, B, , Tö et Nam.

Ainsi qu'il est indiqué plus haut, ces titres (A et B) sont transmissibles au fils aîné, avec diminution d'un degré à chaque génération.

A la suite de l'installation de la France en Indochine, la terminologie suivante fut admise pour désigner les dignitaires nantis de titres de noblesse :

*Prince*, pour les six titres mentionnés à la catégorie A.

Et, pour les cinq titres de la catégorie B, que certains ont comparé à nos « comtes de l'Empire » :

|                |            |
|----------------|------------|
| <i>Duc</i>     | pour Công. |
| <i>Marquis</i> | — Hçu.     |
| <i>Comte</i>   | — B, .     |
| <i>Vicomte</i> | — Tö.      |
| <i>Baron</i>   | — Nam.     |

Aucun protocole n'a réglementé la question, mais plus de 50 ans d'usage ont définitivement consacré ces termes.

Depuis l'arrivée des Français dans ce pays, et par analogie avec ce qui se fait pour les Mandarins, des titres nobiliaires ont été décernés par S. M. l'Empereur d'Annam, à de hautes personnalités françaises. C'est ainsi qu'entre 1885 et 1936, vingt-deux titres ont été octroyés à un ministre français, un amiral, deux généraux, neuf gouverneurs généraux de l'Indochine, et neuf résidents supérieurs de l'Annam.

M. le Gouverneur Général Honoraire des Colonies CHARLES, qui fut Résident Supérieur de l'Annam de 1913 à 1919, puis précepteur du prince héritier (l'actuel Empereur **BẢO-ĐẠI**) de 1922 à 1932, a été investi à la date du 2 Mai 1936, du titre de **Tê-Nam-Vương**, Prince de **Tê-Nam**.

Ces titres nobiliaires qui, autrefois, pour les Annamites, donnaient droit à certains privilèges, réduits de nos jours à une simple pension, sont purement honorifiques pour les Français, qui reçoivent simplement un brevet et une plaquette d'or sur laquelle le titre est gravé en caractères chinois.

\* \* \*

Liste des hauts fonctionnaires français auxquels un titre nobiliaire a été décerné par la Cour d'Annam de 1885 à nos jours :

- 1<sup>o</sup> — DE COURCY (诒 貲 Cồ-xi), Général en chef, titre de **Bảo-Hộ Quận-Vương** (保護郡王), ordonnance du 10<sup>e</sup> jour, 9<sup>e</sup> mois, 1<sup>re</sup> année Hàm-Nghi (17 Octobre 1885).
- 2<sup>o</sup> — DE CHAMPEAUX (參 浦 Sâm-bô), Chargé d'affaires, **Bảo-Hộ Công** (保護公), ordonnance de même date que le précédent.
- 3<sup>o</sup> — ..... (巴 維 耽 Ba-duy-dam), Vice-Amiral, Chef d'Etat-Major, **Bảo-Quốc-Công** (保國公), ordonnance de même date que le précédent.
- 4<sup>o</sup> — WARNET (花 泥 Ba-nê), Général Commandant en chef le corps expéditionnaire du Tonkin, **Dực-Quốc-Vương** (翼國王), ordonnance du 10<sup>e</sup> jour, 9<sup>e</sup> mois, 1<sup>re</sup> année Hàm-Nghi (17 Octobre 1885).
- 5<sup>o</sup> — (生 碧 Sanh-bích)..... **Vệ-Quốc-Công** (衛國公), ordonnance de même date que le précédent.
- 6<sup>o</sup> — RICHAUD (眉 芻 Mi-sô), Gouverneur Général, **Phò-Quốc-Quận-Vương** (駙國郡王), ordonnance de même date que le précédent.
- 7<sup>o</sup> — RHEINARD (黎 那 Lê-na), Gouverneur Général, **Lượng-Quốc-Quận-Vương** (亮國郡王), ordonnance de même date que le précédent.
- 8<sup>o</sup> — ROUSSEAU (游 芻 Du-xô), Gouverneur Général, **Phò-Nam-Vương** (駙南王), ordonnance du 6<sup>e</sup> jour, 2<sup>e</sup> mois, 8<sup>e</sup> année Thành-Thái (19 Mars 1896).

- 9° — BRIÈRE (坡 嘜 叻 Bo-ri-ê), Résident Supérieur, **Hộ-Nam-Công** (護南公), ordonnance de même date que le précédent.
- 10° — DUVILLIER (都 爲 叻 Đô-vi-ê), Vice-Résident de 1<sup>re</sup> classe, Commissaire du Gouvernement, **Vệ-Võ-Hầu** (衛武侯), ordonnance de même date que le précédent.
- 11° — BOULLOCHE (哺 肅 初 Bô-lô-so'), Résident Supérieur, **Tá-Quốc-Vương** (佐國王), ordonnance du 19<sup>e</sup> jour, 6<sup>e</sup> mois, 11<sup>e</sup> année **Thành-Thái** (26 Juillet 1899).
- 12° — BEAU (蒲 Bô), Gouverneur Général, **Phụ-Quốc-Vương** (輔國王), ordonnance du 24<sup>e</sup> jour, 1<sup>er</sup> mois, 2<sup>e</sup> année **Duy-Tân** (25 Février 1908).
- 13° — LÉVÊQUE (黎 曰 Lê-việt), Résident Supérieur, **Phụ-Quốc-Công** (輔國公), ordonnance de même date que le précédent.
- 14° — LUCE (陸 初 Lục-sơ), Gouverneur Général *p. i.*, **Phò-Nam-Quận-Vương** (駙南郡王), ordonnance du 22<sup>e</sup> jour, 11<sup>e</sup> mois, 5<sup>e</sup> année **Duy-Tân** (10 Janvier 1912).
- 15° — GROLEAU (旗 鷄 臚 Cô-rô-lô), Résident Supérieur, **Phò-Nam-Công** (駙南公), ordonnance du 22<sup>e</sup> jour, 11<sup>e</sup> mois, 5<sup>e</sup> année **Duy-Tân** (10 Janvier 1912).
- 16° — SESTIER (赤 伋 Xich-xê), Résident Supérieur *p. i.*, **Phò-Nam-Công** (駙南公), ordonnance de même date que le précédent.
- 17° — SARRAUT (沙 露 Sa-lô), Gouverneur Général, **Phù-Nam-Vương** (扶南王), ordonnance du 29<sup>e</sup> jour, 12<sup>e</sup> mois, 5<sup>e</sup> année **Duy-Tân** (16 Février 1912).
- 18° — PASQUIER (博 稽 Bac-kê), Gouverneur Général, **Trạch-Nam-Quận-Vương** (澤南郡王), ordonnance du 2<sup>e</sup> jour, 2<sup>e</sup> mois, 6<sup>e</sup> année **Bảo-Đại** (20 Mai 1931).
- 19° — ROBIN (鰲 兵 Rô-binh), Gouverneur Général *p. i.*, **An-Tĩnh-Công** (安靜公), ordonnance du 15<sup>e</sup> jour, 4<sup>e</sup> mois, 8<sup>e</sup> année **Bảo-Đại** (9 Mai 1933).
- 20° — CHÂTEL (紗 仙 Sa-tiên), Résident Supérieur, **Nghệ-Quốc-Công** (乂國公), ordonnance de même date que le précédent.
- 21° — CHARLES (沙 梨 Sa-lê), Gouverneur Général honoraire, **Tê-Nam-Vương** (濟南王), ordonnance du 19<sup>e</sup> jour, 3<sup>e</sup> mois, 9<sup>e</sup> année **Bảo-Đại** (2 Mai 1934).

22° — GRAFFEUIL (旗黼披 **Cô-la-phoi**), Résident Supérieur, **Tê-Quốc-Công** (濟國公), ordonnance du 19<sup>e</sup> jour, 3<sup>e</sup> mois, 11<sup>e</sup> année **Bảo-Đại** (9 Mai 1936).

Il n'a pas été possible d'identifier les N<sup>os</sup> 3 et 5.

D'après des renseignements trouvés dans les archives de M. BRIÈRE, ancien Résident Supérieur à Hué, le N<sup>o</sup> 5 serait M. SYLVESTRE, alors Directeur des Affaires civiles au Gouvernement de la Cochinchine, père du Résident Supérieur au Cambodge décédé en France en 1937. Ce fonctionnaire, M. SYLVESTRE père, est l'auteur d'une communication faite à *l'Intermédiaire des Chercheurs et des Curieux*, N<sup>o</sup> du 30 Mars 1903, pp. 473 et 474, sur « la Noblesse chinoise ».

M. Jean BRIÈRE, fils de M. BRIÈRE figurant au N<sup>o</sup> 9 de la liste, a obtenu, de la Cour d'Annam, en Septembre 1896, le titre de **Hộ-Nam Huyện-Công**, avec attribution d'un brevet en soie brodée et d'une plaquette en or.

Il faut ajouter que, jadis, l'Evêque d'ADRAN, Mgr. PIGNEAU DE BÉHAINE, avait obtenu à titre posthume du futur GIA-LONG, le titre de **Bi-Nhu Quận-Công**. Sur les noms annamites et les titres honorifiques de l'Evêque d'ADRAN, voir *Les Français au service de Gia-Long : III Leurs noms, titres et appellations annamites*, par L. CADIÈRE, dans *B. A. V. H.*, 1920, pp. 137 et suiv.

\*\*\*

## PIÈCES ANNEXES

### I. — Ordonnance royale accordant à son Excellence M. Brière, Résident Supérieur en Annam et au Tonkin, le titre de noblesse de **Hô-Nam-Công** ou **Duc de Hô-Nam**

Le 6<sup>e</sup> jour, 2<sup>e</sup> mois de la 8<sup>e</sup> année du règne de **Thành-Thái** (19 Mars 1896), année du cycle : *bính-thân*.

Par obéissance aux volontés du Ciel, l'Empereur d'Annam ordonne :

Jadis **PHẠM-TUYÊN-TỬ**, ayant rendu de grands services au pays de **Lỗ**, on chantait la chanson de **Lục-Nguyệt** pour lui exprimer la reconnaissance publique, de même pour **TÍN-LANG-QUÂN**, à qui le Gouvernement de **Triệu** donna cinq provinces. Il est juste aujourd'hui que Nous accordions un titre de noblesse à Son Excellence le Résident Supérieur, Monsieur BRIÈRE, qui jouit d'une grande réputation en France.

Depuis qu'elle est venue pour occuper cette haute situation, elle n'a jamais cessé de témoigner son véritable amour du bien public. Son intelligence et sa capacité lui permettent de régler les grandes affaires. Elle est très aimée de tous les habitants des provinces où elle a été, et depuis son nouveau retour dans la capitale, Nous remarquons que l'affection qu'elle Nous porte s'est encore accrue.

Dernièrement, la paix étant troublée dans le **Nghê-Tĩnh**, région dont les montagnes rendent l'accès fort difficile, le nombre des rebelles augmentait tous les jours de plus en plus. Nous avons dû laisser cette lourde charge à son Excellence le Résident Supérieur qui, fidèle exécuteur des traités, fit tous ses efforts pour réprimer les troubles. Tel autrefois **TÂN-CÔNG**, qui gouverna le pays de **Hoài-Thái** et employa la force, malgré l'opinion publique, pour réprimer la rebellion, et qui obtint en conséquence des résultats réels. Nombre d'habitants furent délivrés de la misère. Grâce à son activité, Son Excellence a mis fin en sept mois à une rebellion qui durait depuis dix ans. Les soldats des deux gouvernements sont rentrés dans la capitale en triomphe.

Aussi, Nous souvenant des services rendus, Nous devons lui accorder des récompenses extraordinaires. C'est pour cela que Nous lui conférons aujourd'hui le titre de noblesse de **Hộ-Nam-Công**, accompagné d'un diplôme en argent.

Son mérite est certainement au-dessus de toutes les hautes récompenses en pierre précieuse *quỳnh* et *giao*, mais nous lui conférons dans Notre reconnaissance la plus grande distinction honorifique qui soit en Notre pouvoir de décerner, et souhaitons qu'elle reste impérissable comme les montagnes et les fleuves de l'Annam qui subsisteront éternellement.

Que cette ordonnance soit respectée.

Respect à ceci.

\*\*\*

## **II. N°243. — Titres de noblesse conférés par Sa Majesté l'Empereur d'Annam à LL. EE. MM.**

*ROUSSEAU, Gouverneur Général de l'Indochine ;*

*BRIÈRE, Résident Supérieur de l'Annam ;*

*DUVILLIER, Vice-Résident, Commissaire du Gouvernement à la Colonne de police des provinces du Nord de l'Annam.*

### Ordonnance Impériale

Le 13<sup>e</sup> jour du 2<sup>e</sup> mois de la 8<sup>e</sup> année de Thành-Thái (26 Mars 1896).

Les Membres du Secrétariat Impérial, **Đổng-Sĩ-Vĩnh**, **Bùi-Quang-Tạo**, **Tôn-Thất-Đạm** et **Đoàn-Văn-Lương**, ont l'honneur de publier l'Ordonnance Impériale suivante :

Les quatre provinces très importantes de **Hà-Tĩnh**, **Nghe-An** et **Thanh-Hóa** (du **Hữu-Kỳ**), et de **Quảng-Bình** (du **Hữu-Trực**) souffraient des troubles dont l'origine remonte aux grands événements survenus dans notre Empire. De fameux chefs de rebellion, ayant leurs repaires sur des points peu accessibles, ravageaient la contrée, rançonnaient les habitants et tenaient même tête aux troupes de l'autorité légale, forts de leurs mouvements furtifs et imprévus de sortie et de retraite. Le peuple était désolé et épuisé par suite de leurs procédés méchants et cruels, Plus de dix années de pacification, soit par voie de répression énergique, soit par des procédés bienveillants, n'ont pu en finir avec ce funeste état de choses.

Leurs Excellences le Gouverneur Général de l'Indochine et le Résident Supérieur de l'Annam ont résolu enfin d'employer de puissants moyens d'action, aussi sages que conformes aux termes du traité de paix, et de prêter leur concours en hommes et en armes.

Un noble Commissaire du Gouvernement du Protectorat a déployé tous ses talents et tous ses efforts pour seconder le faible concours que notre Gouvernement s'est fait un devoir de mettre à la disposition du Protectorat.

Huit mois se sont écoulés depuis la sortie de la Colonne de Police, Le prestige de ses armes, semant le désarroi dans le camp des rebelles, ainsi que les mesures de bienveillance prises à l'égard des gens égarés, ont eu raison de la rebellion. Les chefs secondaires et leurs bandes ont rendu leurs armes ; puis leurs principaux généraux sont tombés entre la main de l'autorité ; les dernières traces de la rebellion ont été balayées, et la paix a été rendue aux habitants.

Tels sont les immenses services rendus par les Nobles Représentants. du Protectorat qui, grâce à leurs sages dispositions et à leur concours. dans la répression armée, ont contribué à bannir les malfaiteurs et à rendre le calme aux gens paisibles.

Or, de tout temps dans les relations internationales, les règlements prescrivent la sincérité dans les rapports aussi bien que la reconnaissance des excellents services, en accordant des titres de noblesse ou d'autres récompenses.

En conséquence, Nous, Empereur d'Annam, ordonnons que le titre de **Phò-Nam-Vương** (扶南王) soit conféré à Son Excellence Monsieur ROUSSEAU, Gouverneur Général de l'Indochine ; le titre **Hộ-Nam-Công** 護南公 à Son Excellence Monsieur BRIÈRE, Résident Supérieur de l'Annam ; et le titre de **Vệ-Võ-Hầu** 衛武侯 à Monsieur DUVILLIER, le Noble Commissaire du Gouvernement du Protectorat.

Nous voulons, par cette haute marque d'estime, reconnaître la grandeur des services rendus et, en même temps, resserrer les relations amicales entre les deux gouvernements.

Les services compétents sont chargés de consulter les règlements pour mettre à exécution la présente Ordonnance à laquelle on doit se conformer.

\*\*\*

### III. — Désignation d'Envoyés Impériaux pour la remise des titres de noblesse

#### TRADUCTION

remise le 23 Août 1896

*Résidence Supérieure de l'Annam — Affaires indigènes.*

|                                          |                                                               |                                                                                                                               |
|------------------------------------------|---------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| N° 669                                   | Dates                                                         | annamite : 14 <sup>e</sup> jour du 7 <sup>e</sup> mois de la 8 <sup>e</sup> année de Thành-Thái.<br>française : 22 Août 1896. |
| Classement                               |                                                               |                                                                                                                               |
| Provenance :<br>Ministère de l'Intérieur | Destination :<br>à Monsieur le Résident Supérieur de l'Annam. |                                                                                                                               |

*Objet* : Rapport du Ministère de l'Intérieur à S. M. le Roi au sujet de la désignation de deux **Khâm-Mạng** pour le cérémonial de remise des titres de Noblesse (point rouge mis par S. M. en signe d'approbation).

*Sire,*

Dans le 2<sup>e</sup> mois de l'année courante, Votre Majesté a décidé de conférer à S. E. M. le Gouverneur Général le titre de **Phò-Nam-Vương**, et à M. le Résident Supérieur le titre de **Hộ-Nam-Công**.



D'après les rites, notre Ministère doit présenter au Palais une liste des hauts mandarins des Ministères du 2<sup>e</sup> degré et au-dessus, pour que Votre Majesté en choisisse un pour le charger de la préconisation en qualité de **Khâm-Súr**.

Le 16 courant (24 Août), S. E. M. le Gouverneur Général arrivera à la Capitale. Il y aura lieu que le cérémonial de la remise des titres de Noblesse à S. E. M. le Gouverneur Général et à S. E. M. le Résident Supérieur soit fait en même temps.

Conformément aux dispositions rituelles, nous soumettons à Votre Majesté le présent rapport, en la priant de vouloir bien désigner deux mandarins comme **Khâm-Mạng**, qui seront chargés de l'exécution du dit cérémonial (l'un pour M. le Gouverneur Général et l'autre pour M. le Résident Supérieur), dans le jour qui sera indiqué.

Quant aux détails du cérémonial, le Ministère des Rites est chargé d'en établir un programme.

Notre Ministère a donc l'honneur de soumettre ci-joint à Votre Majesté les noms des hauts mandarins de 1<sup>er</sup> degré 2<sup>e</sup> classe et de 2<sup>e</sup> degré 1<sup>re</sup> classe, excepté ceux qui sont retenus par d'autres services ou d'autres causes.

1<sup>o</sup> *Nguyễn-Thuật* (Ministère de l'Intérieur).

2<sup>o</sup> *Trương-Như-Cương* (Ministère des Finances).

(S. M. a mis 2 points pour approuver le choix de ces deux hauts fonctionnaires comme **Khâm-Mạng**).

\*\*\*

#### **IV. — Liste des objets décernés à M. Brière, Résident Supérieur de l'Annam, à l'occasion de sa nomination au titre de Noblesse de Hô-Nam-Công**

*Huế, le 14<sup>e</sup> jour du 7<sup>e</sup> mois de la 8<sup>e</sup> année de Thành-Thái (22 août 1896).*

1<sup>o</sup> Un brevet en argent.

2<sup>o</sup> Une plaque en or sur laquelle sont gravées les caractères **護南公**  
**Hộ-Nam-Công**.

- 3° Un sceau en argent doré gravé des caractères **Hộ-Nam-Công.**
- 4° Un cachet en argent doré gravé des caractères **Hộ-Nam-Công-Quan-Phòng.**
- 5° Une coffret laquée pour contenir le sceau.
- 6° Une boîte à cachets.
- 7° Un bonnet plat complet en crin.
- 8° Un bandeau en crin dit *võng-cân.*
- 9° Une boîte pour le bonnet laquée et dorée.
- 10° Une robe en soie rouge brodée.
- 11° Une chemise en soie rouge tissée.
- 12° Une boîte pour le costume uniforme, laquée et dorée.
- 13° Un ceinturon complet.
- 14° Une *hốt* en ivoire (tablette de maintien).
- 15° Une paire de bottes noires en satin.
- 16° Une paire de bas en soie verte.
- 17° Une boîte à bottes laquée rouge.

\*  
\* \*

## **V. — Cérémonial de la remise des insignes de noblesse à LL. EE. M. le Gouverneur Général de l'Indochine et M. le Résident Supérieur de l'Annam**

*Comât. — N° 664. — Le 21 Août 1896.*

Le 13<sup>e</sup> jour du 7<sup>e</sup> mois de la 8<sup>e</sup> année de Thành-Thái (21 Août 1896).

Le Ministère des Rites a l'honneur d'arrêter ainsi qu'il suit, le cérémonial qui sera suivi à l'occasion de la remise des titres de noblesse décernés à Leurs Excellences le Gouverneur Général de l'Indochine et le Résident Supérieur de l'Annam :

1° — Le Ministère de l'Intérieur aura soin de présenter d'avance une liste de fonctionnaires civils du 2<sup>e</sup> degré ou au-dessus, pour que Sa Majesté en choisisse deux devant être chargés des fonctions de **Khâm-Mạng** ou Envoyés de Sa Majesté.

承

天興運

皇帝制曰朕惟備得匪道者重夫文  
卿象德敏功擅時隆於錫爵朕承  
聖叶之修載敬銘惟大去欽克休寧  
欽使大臣撫臨提責臺庭時名流  
經綸儒器紳府分符自昔聲望  
字中所建節于今猷為美著貴  
國優其簡命我邦仰其政聲凡  
見於公安公益之等雖皆本此惠  
德惠心之廣布體寬洪之政策調  
賢人運經濟之良才更張舉事  
政布屬親經臨南園興棠棠之  
教公歸暫假優游東土素養長之  
望勵積未治事思匡濟之功報  
德酬勲時重流封之舉茲特晉  
封為濟國公錫之誥命於茲書  
卷千秋之紀中藏之示不忘之  
契花一字之褒中好也呈云報也  
有辭永世與國同康欽哉



保大拾壹年閏叁月拾玖日



Planche XXI. — La couverture d'un brevet pour titre nobiliaire.



Planche XXII. — Boîte pour brevet de titre nobiliaire,  
fermée ( en haut ), ouverte ( en bas ).

Resident Superior



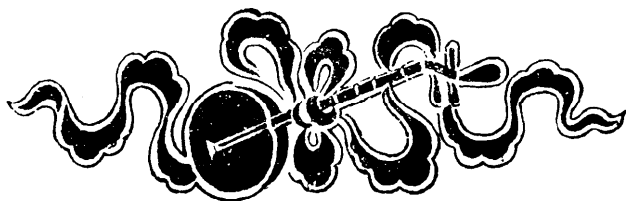
M. Brière

2° — La veille du jour de la remise des insignes, des **Hành-Nhơn** désignés par le Conseil Secret et des agents du Ministère des Rites viendront à la Résidence Supérieure préparer au milieu d'une pièce réservée à la cérémonie, une table couverte d'étoffes jaunes destinée à recevoir le bâton de pouvoir de **Khâm-Mạng** (**Mao-Tiết**) ; une autre table du côté Sud, couverte d'étoffes rouges, destinée à recevoir les insignes devant être remis aux nouveaux dignitaires (brevets du titre de noblesse, cachets, **Kim-Khánh**), et puis une table de chaque côté en face, pour recevoir les boîtes contenant les costumes des nouveaux dignitaires dans le rang de la noblesse.

3° — Au palais **Cần-Chánh**, dans la pièce centrale, on placera deux tables couvertes d'étoffes rouges, l'une pour les 2 **Mao-Tiết**, l'autre pour les titres, les cachets et les **Kim-Khánh** ; dans la cour, deux tables (**Long-Đình**) pour recevoir les insignes sus-mentionnés, et deux tables rouges pour les costumes destinés aux nouveaux dignitaires (ces deux tables seront dressées dans les deux dépendances). Le jour de la cérémonie, les agents du Ministère des Rites de 4°, 5° degrés, les agents du **Nội-Các** de 5° et 6° degrés, en costume de cour, viendront mettre les insignes, les **Mao-Tiết**, les costumes, chaque objet sur les tables mentionnées ci-dessus ; les parasols jaunes, les musiciens avec des instruments seront rangés dans la cour. Des parasols rouges, épées, bâtons rouges, seront disposés dans le grand portique intérieur (**Đại-Cung-Môn**) ; enfin, drapeaux, lances..... devant le grand portique extérieur (**Ngọ-Môn**). Les deux **Khâm-Mạng** viendront, en grande tenue de cérémonie, se mettre à genoux du côté droit du **Cần-Chánh**, dans la cour ; deux fonctionnaires du **Nội-Các** leur remettront leurs bâtons de pouvoirs (**Mao-Tiết**) et disposeront les insignes sur les tables **Long-Đình** ; des **Đội** placent les coffres contenant les costumes de cour sur les tables rouges. Ces tables seront portées solennellement, les **Khâm-Mạng** tenant leurs bâtons de pouvoirs marcheront en tête, les parasols et autres insignes avec les musiciens jouant de leurs instruments, suivront. On sortira par le portique de **Đại-Cung-Môn**, puis par celui de **Ngọ-Môn** en passant sur le pont **Kim-Thủy**, sur l'étang qui sépare le portique du Palais **Thái-Hòa**. Les **Khâm-Mạng** monteront en chaises à porteurs, suivis de l'escorte ; ils passeront par la porte du Sud-Est et se dirigeront vers l'appontement de **Thương-Bạc** où une chaloupe et des jonques de la Marine les attendront pour leur faire traverser le fleuve jusqu'à l'escalier de la Résidence Supérieure ; tout le monde viendra à la Résidence Supérieure ; les **Khâm-Mạng** placeront leurs bâtons sur la table préparée *ad hoc* ; les fonctionnaires du Ministre des Rites mettront

les boîtes, les brevets et les cachets, ainsi que les boîtes contenant les **Kim-Khánh**, sur une table rouge, tandis que les **Đội** placeront les coffres renfermant les costumes sur une autre table. Les tables **Long-Đinh** seront retirées, les insignes et les musiciens se tiendront debout dans le jardin de la Résidence Supérieure.

Les fonctionnaires du Ministère remettront les boîtes contenant les insignes (brevets, sceaux) aux **Khâm-Mạng** qui accompliront la cérémonie de remise entre les mains de LL. EE. le Gouverneur Général et le Résident Supérieur. Des assistants recevront aussitôt les boîtes pour les replacer sur la table préparée. On donnera lecture de la traduction des brevets s'il y a lieu. La cérémonie étant terminée, les **Khâm-Mạng** demanderont la permission de retourner au Palais **Cần-Chánh**, ils remettront leurs bâtons de pouvoirs aux fonctionnaires intéressés, puis ils se retireront après avoir fait cinq *lạy* chacun pour l'accomplissement de leur mandat.





## SOMMAIRE

*Communications faites par les Membres de la Société.*

|                                                                                                               | <u>Page</u> |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------|
| Le Tombeau de Thiệu-Trị (G. LASGRAND) .....                                                                   | 1           |
| Étude sur l'habitation annamite à Hué et dans les environs (L. CRASTE) ..                                     | 21          |
| La signification de la cérémonie du Phấn-Huỳnh et la faveur du Phong-Tặng (L <sup>a</sup> -QUANG-PH-ÍC) ..... | 43          |
| Les Titres nobiliaires (L. SOGNY) .....                                                                       | 51          |

## A V I S

**L'Association des Amis du Vieux Hué**, fondée en Novembre 1913, sous le haut patronage de M. le Gouverneur Général de l'Indochine et de S. M. l'Empereur d'Annam, compte environ 500 membres, dont 350 Européens, répandus dans toute l'Indochine, en Extrême-Orient et en Europe, et 150 Indigènes, grands mandarins de la Cour et des provinces, commerçants, industriels ou riches propriétaires.

Pour être reçu membre adhérent de la Société, adresser une demande à M. le Président des Amis du Vieux Hué, à Hué (Annam), en lui désignant le nom de deux parrains pris parmi les membres de l'Association. La cotisation est de 12 \$ d'Indochine par an : elle donne droit au service du Bulletin, et, lorsqu'il y a lieu, à des réductions pour l'achat des autres publications de la Société. On peut aussi simplement s'abonner au Bulletin, au même pris et à la même adresse.

Le **Bulletin des Amis du Vieux Hué** tiré à 450 exemplaires, forme (fin 1937) 23 volumes in-8°, d'environ 10.030 pages en tout, illustrés de 2.156 planches hors texte, et de 600 gravures dans le texte, en noir et en couleur, avec couvertures artistiques. — Il paraît tous les trois mois, par fascicules de 80 à 120 pages. — Les années 1914-1919 sont totalement épuisées. Les membres de l'Association qui voudraient se défaire de leur collection sont priés de faire des propositions à M. le Président des Amis du Vieux Hué, à Hué (Annam), soit qu'il s'agisse d'années séparées, soit même de fascicules détachés.

Pour éviter les nombreuses pertes de fascicules qu'on nous a signalées, désormais, les envois faits par la poste seront recommandés. Mais les membres de la Société qui partent en congé pour France sont priés instamment de donner leur adresse exacte au Président de la Société, soit avant leur départ de la Colonie ou en arrivant en France, soit à leur retour en Indochine.

# Menu d'accès

- Accès par Volume.
- Accès par l'Index Analytique des Matières.
- Accès par l'Index des noms d'auteurs.
- Recherche par mots-clefs.

RETOUR PAGE  
D' ACCUEIL

